

Rapport d'activités

2016 - 2017

CAUE ·
DE L'ESSONNE |

www.caue91.asso.fr  



Thomas JOLY
Président du CAUE 91
Maire de Verrières-le-Buisson
Vice-président de l'agglomération de Paris-Saclay

De 2016 à 2017, bilan et perspectives

Si nous fêtons, cette année, les 40 ans de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977 créant les CAUE, cette célébration est bien tournée vers l'avenir puisque les CAUE sont aujourd'hui présents dans pas moins de trois lois nouvelles :

- la loi Transition Énergétique pour une Croissance Verte, qui fait appel aux CAUE pour les plateformes territoriales de la rénovation énergétique ;
- la loi pour la Reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages, qui donne aux CAUE un rôle important en matière de paysage et dans l'application locale des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique ;
- la loi relative à la Liberté de la Création à l'Architecture et au Patrimoine, qui conforte les CAUE dans leur rôle en matière de formation des élus par l'agrément du Conseil National de Formation des Élus Locaux.

Formation,
expertise...
Nous répondons
aux besoins
de nos collectivités

En Essonne, malgré cette année encore, un contexte de grande contrainte budgétaire, vous constaterez au travers de ce rapport d'activités un bilan important en actions au plan local, au travers des actions menées par l'équipe du CAUE de l'Essonne, au service des territoires et de leurs habitants. Les communes savent trouver auprès du CAUE un conseil indépendant et fiable, qui ouvre des possibles.

Les particuliers sont de plus en plus nombreux à nous solliciter pour leur projet. Le CAUE a su se réorganiser pour y répondre.

La présence du CAUE au sein du réseau des CAUE d'Île-de-France, par la mutualisation des moyens et des compétences mise en place depuis quelques années, nous permet de réaliser de nombreuses actions, notamment pédagogiques, dépassant les limites départementales. Cette année, c'est notamment la mutualisation des actions de formation qui est mise à l'œuvre, répondant aux besoins de nos collectivités, avec pas moins de cinq cycles de formation déclinant les thématiques-clés de l'architecture et de l'aménagement.

Le travail avec le Conseil départemental s'est poursuivi tout au long de cette année pour trouver ensemble comment renforcer encore la pertinence de nos interventions auprès des Essonniens et des Essonniennes sur nos champs de compétences, dans le cadre de nos missions. Gageons que ces perspectives s'inscriront dans la poursuite d'une histoire qui a débuté, en Essonne, il y a quarante ans! 🏡



nous conseillons

Les communes, les communautés de communes et les maîtres d'ouvrage

Nous les conseillons sur nos champs d'expertise : urbanisme, architecture, paysage, médiation, vivre ensemble

p.8-17

Les particuliers

Nous les conseillons dans leur projet de construction ou modification

p.18

La carte de toutes nos interventions de conseil en 2016-2017

p.19

nous accompagnons

Les politiques départementales

Sur le logement, l'environnement

p.22-23

Les politiques supra-départementales

Sur la Trame verte et bleue, avec un Appel à Manifestation d'Intérêt

p.24-25



nous transmettons

Avec les Éditions Actes Sud
La Pointeuse botanique,
une baguette magique p.28-29

**Avec l'Union Régionale des CAUE
d'Île-de-France**
Notre cycle de formations pour les
collectivités sur l'architecture et
l'aménagement p.30-31

L'Observatoire de la qualité des
logements en Île-de-France p.32

Guide « À vos mares! » p.32

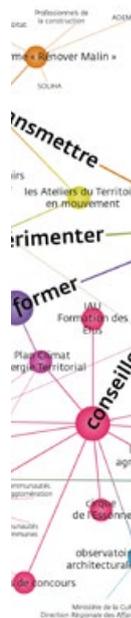
La Minute Métropole, un outil
démocratique et connecté p.33

Notre site web, notre Gazette p.33

Les Enfants du Patrimoine p.34

Architectes et Paysagistes dans
les classes, récit à deux voix d'une
expérience en classe de CM2 p.34-35

CAUE, 40 ans d'actions



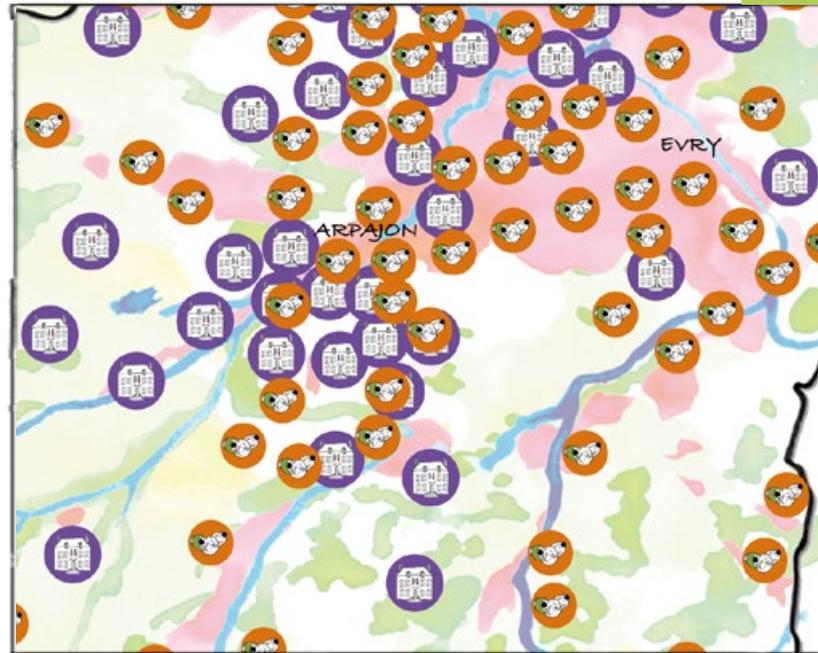
La loi sur l'Architecture de 1977 :
Retour sur l'origine des CAUE p.36

La Fédération nationale des CAUE
Un lieu d'échanges et un lien actif
entre les 92 CAUE p.37

**L'Union Régionale des CAUE
d'Île-de-France**
Les huit départements franciliens
mutualisent leurs forces p.38

Le CAUE de l'Essonne
Notre réseau en une carte p.39

Nos instances, notre équipe p.40-43



Carte à retrouver page 15

NOUS CONSEILLONS

Le CAUE : un conseil sur mesure pour produire les conditions d'une évolution harmonieuse des territoires, une aide à la décision pour éclairer le choix du maître d'ouvrage.

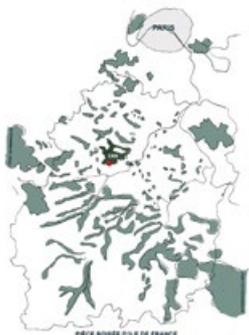
Aux côtés des élus, maires ou élus communautaires, et sans se substituer à la maîtrise d'œuvre, le CAUE accompagne les maîtres d'ouvrage dans la définition des objectifs et des besoins, dans l'écriture des éléments de programme d'un projet d'équipement, d'une décision d'urbanisme, d'un travail sur le patrimoine local ou d'une réflexion autour des paysages urbains ou naturels. Le CAUE est une aide à la décision, pour évaluer l'opportunité et la faisabilité du projet jusqu'à la passation du marché de maîtrise d'œuvre. Le conseil est particulièrement attentif à la qualité d'usage, à la performance énergétique, au dialogue harmonieux avec le patrimoine urbain, architectural et paysager de la collectivité. Dès lors que la collectivité le demande, le CAUE l'accompagnera jusqu'à la réalisation, afin que les objectifs poursuivis trouvent leur réelle concrétisation.

Une aide à la
décision pour
les collectivités,
les particuliers, les
maîtres d'ouvrage

Si la décision d'engager la réalisation d'un équipement est rapide, son impact prend place dans la durée. Ces constructions ont un caractère d'exemplarité et de référence pour les habitants. L'image du territoire se façonne ainsi dans la dynamique des projets publics.

Avant de se lancer dans un projet de construction ou de réhabilitation, les particuliers viennent au CAUE rencontrer un architecte ou un paysagiste. Pour réaliser cette mission première des CAUE, nous développons de nouveaux outils.

Le conseil, qu'il soit pour les collectivités, les particuliers, ou les maîtres d'ouvrage, procède d'une démarche spécifique, technique, culturelle, et participative. ■



PAYSAGE/URBANISME • Bruyères-le-Châtel

Comment faire évoluer un domaine situé dans l'emprise du château de la commune

Le château de Bruyères-le-Châtel et son domaine de 100 hectares ont été rachetés par la commune en 2014 pour en faire un lieu dédié à la culture et à l'environnement. Appelé «L'Hermitage», le parc du château est un espace naturel sensible de grande qualité. Véritable pépite boisée de l'Essonne, il participe à la grande continuité boisée régionale entre les forêts de Rambouillet et de Fontainebleau.

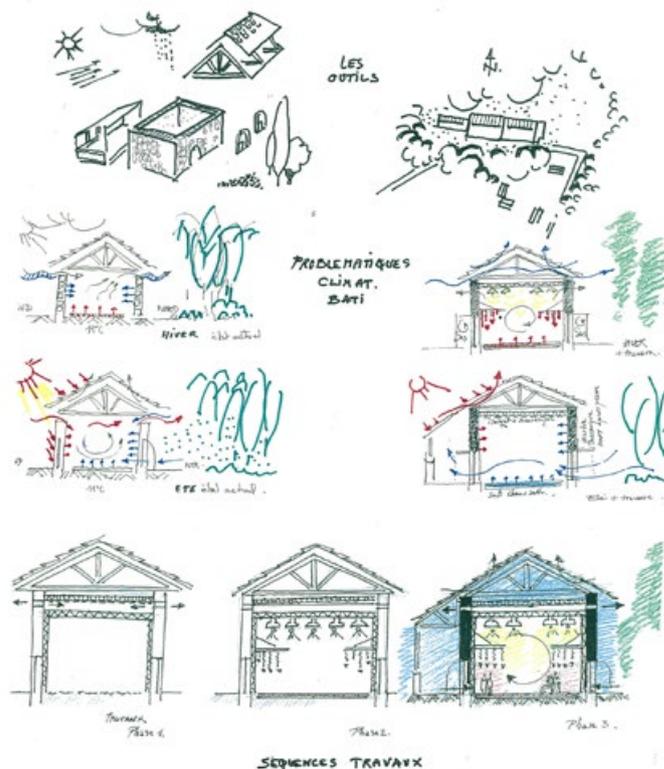
Le CAUE 91 accompagne la commune de Bruyères-le-Châtel sur l'évolution de «La Lisière», nouveau lieu de création artistique et culturel situé dans l'emprise du château.

De nombreuses programmations sont en projet dans ce domaine, parmi lesquelles la récente implantation de l'association pour faire de ce lieu un espace public manifeste des arts, des sciences et de la nature.

Le CAUE a participé à une double expertise auprès de la commune, à la fois sur une analyse des potentialités qu'offre le site en termes de paysage, ainsi que sur un diagnostic architectural de lancement du projet «La Lisière» visant à rendre utilisable au plus vite la reconversion de la ferme accueillant l'association «La Lisière».

Ce lieu accueille aujourd'hui des résidences de création artistique, des séminaires permettant des interfaces arts/sciences/nature par des rencontres avec tous les publics.

Le CAUE participe à la réflexion du groupe «La Lisière», en tant que personnalité extérieure, et veille au développement de ce concept pluridisciplinaire, très porteur pour une dynamique communale. ☺



Mise en situation de «La Lisière» en croquis.

Accompagner la rénovation-extension de l'école élémentaire

Nous accompagnons la commune sur ce sujet depuis 2015. Des ateliers avec des élus et les usagers ont permis d'arrêter un programme adapté aux besoins d'aujourd'hui et de demain. Ils ont produit des réflexions sur la valorisation patrimoniale, écologique et fonctionnelle du pôle scolaire, situé en centre-ville. La composition de l'ensemble devra tirer parti de sa situation urbaine (accès alternatifs) permettant la mise en valeur tant du « pôle Mairie » que du « pôle Ecole ».

La procédure d'appel d'offres est en cours pour la sélection d'une équipe de concepteurs qui démarrera ses travaux en septembre 2017.

Déroulé de notre mission :

- Visites collectives et analyses prospectives par le CAUE du site.

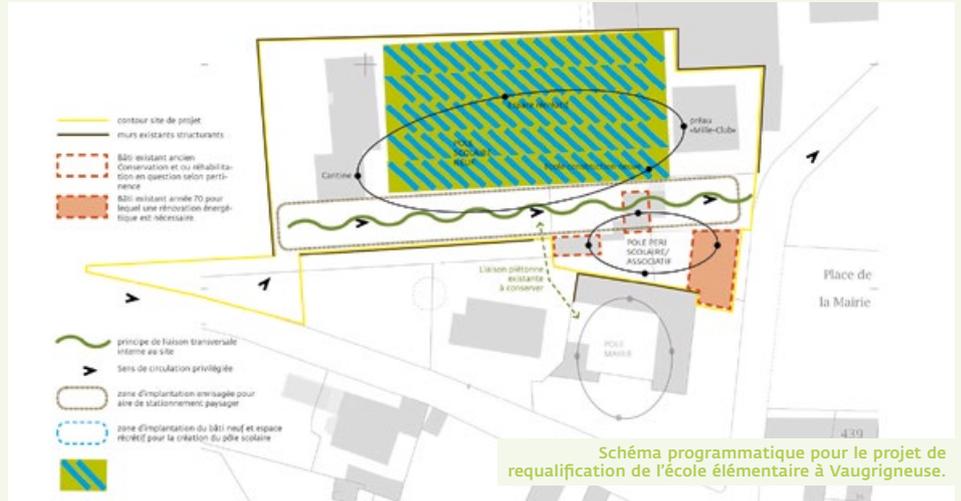


Schéma programmatique pour le projet de requalification de l'école élémentaire à Vaugrigneuse.

- Réflexion de la mise en valeur de l'ensemble. Réunions et ateliers.
- Élaboration conjointe de la procédure d'appel à concepteurs.

- Élaboration du cahier des charges, règlement, suivi....
- Accompagnement à la commission d'appel d'offres. ☑



Les communes avec lesquelles nous avons travaillé cette année :

- Ballancourt-sur-Essonne** : opération « Partage ton jardin ».
- Boissy-le-Cutté** : restructuration de la parcelle « Îlot Enfance » et rénovation de l'école maternelle.
- Bouray-sur-Juine** : suivi de la réalisation d'un guide de sensibilisation sur le PLU (démarche BIMBY).
- Chalo-Saint-Mars** : suivi de la Commission Locale AVAP.
- Corbreuse** : reprise du PLU.
- Dourdan** : accompagnement pour l'aménagement du quartier du Puits des Champs. Participation à la Commission Locale AVAP.
- Egley** : poursuite de la réflexion sur la salle polyvalente, dans le cadre d'un contrat territorial.
- Épinay-sur-Orge** : patrimoine remarquable et PLU.

- La Norville** : suivi du projet de déconstruction-reconstruction de l'école Louis Pasteur.
- Longpont-sur-Orge** : organisation d'une Commission Locale AVAP.
- Maise** : conseil sur le projet d'habitat de la commune.
- Marolles-en-Hurepoix** : conseil ponctuel sur le parvis de l'église et l'accessibilité PMR.
- Massy** : lancement de concours restreint pour la création d'une école primaire ZAC Vilgenis.
- Montgeron** : L'arbre à Montgeron, patrimoine, gestion de projets. (voir aussi p. 12)
- Morigny-Champigny** : accompagnement du projet de logements sur le site de l'ancienne école. Réflexion sur les espaces publics du centre.
- Paray-Vieille-Poste** : accompagnement de la mise en place de la Trame verte et bleue communale.
- Ris-Orangis** : conseil ponctuel sur le devenir du patrimoine industriel de la Petite Halle Freyssinet.

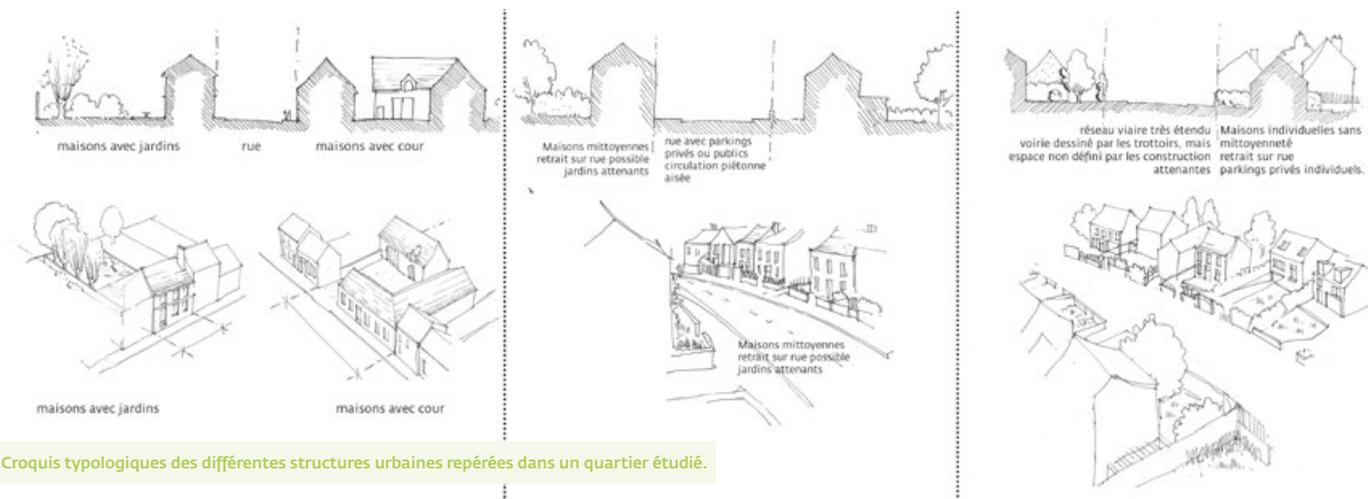
- Saint-Yon** : conseil ponctuel, réflexion de l'église.
- Souzy-la-Briche** : conseil pour la transformation de l'ancienne cantine scolaire en préau.
- Verrières-le-Buisson** : recensement du patrimoine architectural domestique remarquable, en vue d'une publication.

Et aussi :

- Communauté de Communes du Val d'Essonne** : comité technique concernant le Plan Climat Air Énergie Territorial.
- Communauté de Communes des Pays de Limours** : étude d'opportunité pour la reconversion d'un ancien bâtiment d'activité dans la commune des Molières.
- Communauté d'Agglomération Grand Paris-Sud** : participation au comité technique et au comité de pilotage dans le cadre de l'OPAH du quartier des Patios à Grigny. ☑

URBANISME/ARCHITECTURE • Lisses

Renforcer la ville dans son expertise face aux demandes des promoteurs qui interviennent en site classé



Croquis typologiques des différentes structures urbaines repérées dans un quartier étudié.

La situation

Voici deux sites différents, qui sont tous deux situés dans l'hyper-centre de la ville de Lisses : l'un est à l'ombre du clocher de l'église (classée Monument Historique), face à un quartier pavillonnaire d'une vingtaine d'années ; l'autre est en plein cœur du bourg ancien, sur la rue. Les deux parcelles peuvent accueillir de nouvelles opérations de logements.

Les élus de la commune ont considéré, à juste titre, que ces sujets sont indissociables. C'est pourquoi ils ont saisi le CAUE de l'Essonne, afin de définir la meilleure échelle urbaine et architecturale pour intervenir dans ces contextes sensibles, et être en mesure d'orienter, à travers son conseil, les projets privés à venir.

L'analyse du CAUE

Elle a fait ressortir les marques les plus caractéristiques et persistantes de la ville, comme la présence d'espaces verts en frange urbaine, ou l'existence de chemins piétons traversant le tissu bâti en dehors des voies principales, et qui sont régulièrement empruntés par les habitants.

À travers la lecture de la volumétrie et de la typologie des quartiers objet de l'étude, le CAUE a défini des modes d'implantation et des formes urbaines possibles en résonance fine avec ces marques et le contexte des deux sites. Cela a été l'occasion aussi de questionner l'espace public, afin d'aider le centre-ville ancien à retrouver une centralité, délitée au fil du temps, et

maîtriser une cohabitation plus apaisée entre le piéton et la voiture. Les analyses et conclusions ont été synthétisées sous forme de Cahier de recommandations, destiné aux aménageurs projetant de construire dans le secteur étudié.

Présentation du Cahier de recommandations

À la demande du maire de Lisses, Mr Thierry Lafon, une présentation de l'étude a été faite à l'occasion d'un conseil municipal. Cette présentation a été suivie d'un débat, et des échanges entre les chargés de mission du CAUE et les élus ont eu lieu afin de valider l'étude et d'élargir les analyses apportées par ces deux situations à des réflexions et orientations applicables à d'autres secteurs de la ville. 



URBANISME/PLANIFICATION • Les Granges-le-Roi

Réviser le PLU, oui, mais de façon collaborative!

La commune des Granges-le-Roi travaille à la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme; le CAUE l'accompagne dans cette démarche de long terme, que le maire souhaite résolument collaborative au sein de son équipe municipale.

Cette révision implique d'inclure les nouvelles dispositions législatives. Comment accroître le potentiel de construction de logements, tout en réduisant la consommation des espaces agricoles et naturels, tel que demandé par les lois ALUR et Grenelle II?

Des ateliers thématiques CAUE/élus ont permis d'introduire le débat, d'apporter des références sur des sujets nouveaux pour la commune : diversifier les typologies d'habitat, identifier le foncier mobilisable dans l'enveloppe urbaine, constituer une Trame verte et bleue du grand paysage à la parcelle.

D'autre part, la commune des Granges-le-Roi veut aller plus loin. Bien qu'engagée avant le 1^{er} janvier 2016, elle souhaite opter pour la modernisation du contenu des PLU (décret relatif à la partie réglementaire du code de l'Urbanisme); un

droit d'option qui peut être exercé par délibération jusqu'à l'arrêt du projet.

Il faudra pour cela oublier les articles habituels pour se concentrer sur les objectifs à atteindre, afin de garantir la qualité de vie souhaitée.

Enfin, en arrière-plan de cette réflexion, c'est l'étape suivante qui se dessine. En appuyant ses spécificités et en se forgeant une posture claire pour l'évolution future du village, la commune commence à écrire la page suivante du PLU, avec un « I » comme Intercommunal! ■

ARCHITECTURE/MÉDIATION • Montgeron

Associer les habitants à la réflexion sur le cahier des recommandations architecturales

Le CAUE travaille aux côtés du service urbanisme de la ville de Montgeron depuis quelques années. Ce partenariat permet aujourd'hui de travailler dans la confiance mutuelle, d'aborder les thématiques efficacement et de répondre aux besoins exprimés au gré des expériences dans la commune.

Le cahier de recommandations architecturales en vigueur : comment sortir du simple document technique ?

Tout comme le PLU, le « Cahier des recommandations architecturales » (dit CRA) est un document souvent mal ou peu connu des administrés d'une commune. Ressource essentielle à la conception de bâtiments intégrés dans un territoire singulier, particulier, ce cahier décrit, illustre, précise ce que le service d'urbanisme attend du volet « architectural » d'un projet de construction ou de rénovation.

La transmission d'une culture ou comment faire vivre le CRA

La question se pose alors de la sensibilisation à ce cahier, dans un but d'appropriation des habitants à la culture architecturale de leur commune. Dans l'absolu, ces pages de descriptions architecturales d'un territoire peuvent intéresser l'ensemble. Ce document pourrait être autant un outil pour les

projets de construction qu'un ouvrage de culture collective.

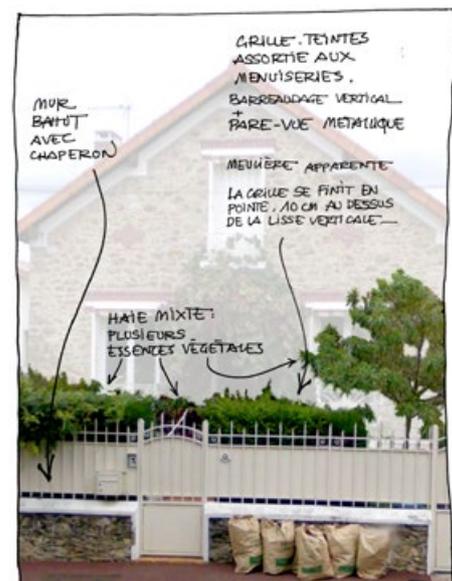
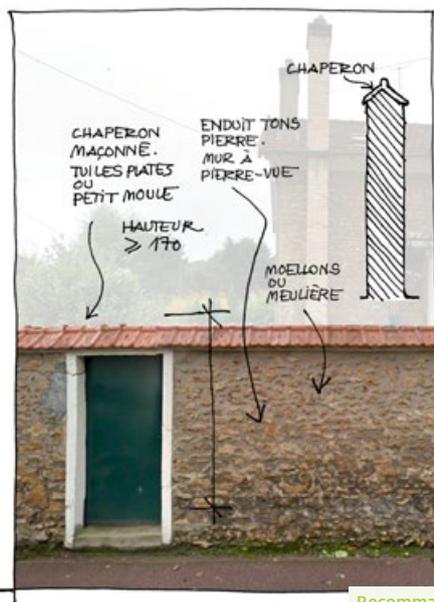
L'architecture : une question d'actualité !

À cet effet, un projet de fiches de recommandations architecturales, glissées dans le magazine municipal mensuel, est en cours d'élaboration. Ces premiers numéros (qui sont peut-être le début d'une longue série) sont l'occasion de rassembler nombre de compétences et d'acteurs autour de la composition des données. Ce travail

conduit à améliorer autant le fond que la forme.

Dans ce travail de relecture du Cahier des recommandations architecturales, un soin particulier est observé quant à la mise en relation de chacune des thématiques architecturales au regard des questions actuelles que l'on peut associer : le climat, les nouveaux matériaux, les formes contemporaines, les éléments de patrimoine, les petites histoires qui s'y attachent.

Les premières fiches seront publiées au 4^e trimestre 2017. ■



Recommandations architecturales expliquées d'après les exemples locaux.

Les Observatoires Photographiques du Paysage

Un outil de réflexion sur les interfaces agri-urbaines

Depuis l'exposition *Images d'avenir* (2013), le CAUE s'interroge sur les lisières des territoires agri-urbains et naturels. Les observatoires photographiques permettent d'analyser l'évolution des paysages et des formes d'occupation au sein des territoires.

Plusieurs demandes sont parvenues au CAUE sur le sujet. Pour l'**association du Triangle vert**, l'objectif est de formaliser un outil à destination des élus locaux, proposant des solutions pour améliorer les transitions entre les espaces existants, ou les développements futurs, voire des orientations d'aménagement spécifiques pouvant être intégrées dans les PLU. L'Observatoire est porté par l'association. Le CAUE fait partie du Comité de pilotage. Pour le **Cirque de l'Essonne**, Espace Naturel Sensible emblématique, la convention avec le Département inclut la mise en place d'un Observatoire photographique. Dans le cadre du programme d'action de la **Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière du plateau de Saclay** (ZPNAF), le CAUE a proposé une fiche action pour la mise en place d'un Observatoire Photographique du Paysage. Par ailleurs, le CAUE de l'Essonne représente la Fédération nationale des CAUE auprès du ministère de l'Écologie dans le comité de pilotage mis en place pour la publication de l'ouvrage marquant les 25 ans des Observatoires Photographiques du Paysage. 📍

ENVIRONNEMENT/PAYSAGE • La Communauté Paris-Saclay

L'apport technique et stratégique du CAUE à Paris-Saclay en matière paysagère

Créée en janvier 2016, la Communauté Paris-Saclay a approuvé son projet de territoire en novembre dernier. La préservation du paysage, la lutte contre l'étalement urbain et la restauration des continuités écologiques font partie des orientations retenues. Une convention a été engagée avec le CAUE pour la réalisation d'un travail d'appropriation par tous les élus des enjeux de préservation du paysage. Par ailleurs, la Communauté Paris-Saclay est partenaire du CAUE 91 dans le cadre de l'AMI «Paysage et Biodiversité».

Différents axes de coopération ont été identifiés :

- La participation à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI, voir page 24),
- Des ateliers de connaissance partagée du territoire à partir de thématiques identifiées par la Communauté d'agglomération,

- La participation aux «Ateliers territoires» proposés par le CAUE dans le cadre du programme Leader «Plateau de Saclay».

Notre proposition :
Une démarche
«chemin faisant»
Des ateliers pratiques
autour du territoire,
du paysage,
de la biodiversité

Comment assurer la préservation des qualités paysagères et écologiques du territoire dans un contexte de croissance très rapide? Pour tenter de répondre, le CAUE propose une démarche coopérative et itérative, partagée entre les différents acteurs du territoire, élus et techniciens. Des ateliers-terrain afin de se poser les questions ensemble in situ.

Atelier 1 : un circuit pour découvrir les pépites du territoire

Objectif : réaliser un répertoire des paysages et de la biodiversité de la Communauté d'Agglomération.

La méthode repose sur l'observation et la collecte d'éléments de territoire, au travers d'un itinéraire sélectionné. Cette idée émerge de convictions fortes : le parcours et l'observation permettent de mieux comprendre les territoires; la rencontre d'acteurs et le travail collaboratif sont nécessaires pour une meilleure connaissance des territoires et leurs enjeux. C'est donc au travers d'un atelier mobile que le travail de collecte peut se faire. Cette récolte constitue la première étape d'un travail en mouvement.

La mise en place s'organise autour d'une camionnette de 9 places, des arrêts par ville, par point de vue et avec des acteurs du territoire. Chacun a en main un carnet et un appareil photo. Le CAUE assure la récolte de paroles et d'images photos et vidéos. Ces éléments seront restitués lors du deuxième atelier en présence des élus et des techniciens de la Communauté d'agglomération.

Les outils : le carnet de territoire, les photos, la vidéo.



Atelier 2 : partager les enjeux urbains et paysagers du territoire - 13 communes y ont participé

Cette séance permet de cerner les attentes des élus participants. Pour cela, elle se donne deux objectifs :

- Identifier les questions que chacun se pose pour les projets communaux et intercommunaux, en lien avec le paysage, par rapport à l'urbanisme, l'agriculture ou la biodiversité,
- Repérer les sites à enjeux sur ces thématiques.

Méthodologie

Temps 1 : le territoire en questions

Après une immersion en Images dans les paysages de la CPS, ce temps de travail collectif permettra d'aborder les questions des élus et techniciens sur les enjeux urbains et paysagers.

Temps 2 : cartes sur table

La carte de la Communauté d'agglomération servira de support à la connaissance partagée des sites à enjeux. Et notamment à la réalisation de ce répertoire des paysages et de la biodiversité de la Communauté d'agglomération du territoire, à partir de trois thématiques liées à l'urbanisme et au paysage.



Ateliers 3 et 4 : confronter les questions au terrain

Après avoir identifié les questions qui se posent à l'échelle communale et intercommunale en lien avec le cadre de vie, le paysage et la biodiversité, nous proposons aux participants une série de parcours afin de confronter leurs questions au terrain.

Atelier-terrain (1 journée)

Coupe transversale / Paysage, biodiversité+

Quelles transitions pour une mosaïque d'usages?

Dans un territoire morcelé, soumis à de multiples pressions, comment le paysage et la biodiversité peuvent permettre d'aménager les transitions entre les différents milieux pour conserver ou valoriser le cadre de vie?

Atelier-terrain (1 journée)

Coupe longitudinale / liens, connexions+

Comment améliorer le cadre de vie et la biodiversité par les projets?

Les ateliers ont montré l'importance des grandes continuités géographiques et paysagères du territoire. Sont ressortis les besoins de liens et d'articulations à toutes les échelles, ainsi qu'une attente forte sur les nombreux projets existants pour en améliorer la valeur paysagère et écologique en relation avec les pôles de vie. Un parcours exploratoire se met en place à partir des démarches à l'œuvre.

Ces ateliers prennent place dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt «Trame verte et bleue : de la planification régionale à la construction d'une stratégie territoriale» dont les CAUE d'Île-de-France, la Région Île-de-France, la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) ont été lauréats (voir page 24). ■



Programme LEADER

Le CAUE a été retenu à l'unanimité par le Groupe d'action locale du Plateau de Saclay, dans le cadre du programme européen LEADER, pour réaliser des Ateliers Territoire/Paysage. Il sera, pour ce faire, accompagné par le bureau d'études Initial. Cette action se déroulera sur un an.

Maître d'ouvrage : la Mission locale Nord Essonne Habiter! Quelle place pour les jeunes?

Parmi les sujets qui touchent la génération des 18-25 ans : l'engagement citoyen, les médias, les discriminations, l'emploi, l'accès aux droits... et le logement. Cette question, La Mission Locale Nord Essonne, porteuse du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), la prend à bras-le-corps.

Le CAUE, partenaire de cette aventure, co-organise des temps d'échanges et d'expression.

Sur une journée, un atelier animé en petits groupes a été organisé avec des jeunes hébergés en logement de transition (rési-

dence sociale pour jeunes, foyer de jeunes travailleurs...). L'occasion de recueillir leur ressenti, de partager leurs attentes, mais aussi de définir ensemble ce qui les rassemble.

Cette réflexion a ensuite été ouverte lors d'une (grande) journée dédiée au logement des jeunes, en mai dernier.

Une trentaine de jeunes et une vingtaine de professionnels ont débattu ensemble sur ces questions : «Un logement comme droit fondamental : pourquoi?», «Un logement autonome : à quelles conditions?», «Un logement partagé : comment et avec



qui?». Ces temps de parole permettent de faire émerger ce que veut dire pour chacun «habiter», à la différence de «se loger».

Le CAUE articule en permanence les considérations sociales aux dimensions spatiales, et accompagne les échanges avec un regard sur l'espace habité, à l'échelle du logement, de l'immeuble, du quartier, de la ville. Le prolongement de ces échanges devrait conduire à l'expérimentation d'un outil collaboratif dédié à l'accueil des jeunes sur le territoire essonnien. ■

Maître d'ouvrage : Comité pour l'entretien des sépultures orthodoxes russes du cimetière de Sainte-Geneviève-des-Bois Préserver la chapelle orthodoxe du cimetière russe, monument classé

Au sein du cimetière russe de Sainte-Geneviève-des-Bois fut bâtie en 1937 la chapelle orthodoxe de Notre-Dame de l'Assomption, d'après les plans de l'architecte et peintre russe Albert Alexandrovitch Benois. La chapelle fit l'objet d'une inscription dans sa totalité à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (ISMH) le 1er juillet 1974.

La crypte réalisée au-dessous de la construction accueille la sépulture d'archevêques orthodoxes, notamment d'Euloge, mais également de Benois et de sa femme Marguerite. La crypte et sa voûte sont entièrement décorées de peintures murales

réalisées par ces derniers, selon la tradition iconographique orthodoxe.

Le CAUE est intervenu sur demande de l'association qui gère le monument, suite à des désordres apparus au niveau de la couche picturale et du support des peintures, désordres liés à une forte présence d'humidité qui pourrait mettre en péril la conservation de ce décor peint de grande qualité artistique.

Après un premier rapport de visite, et des consultations techniques préalables, l'architecte-conseil du CAUE a aidé le maître d'ouvrage à se mettre en rapport avec des professionnels qualifiés dans le domaine



de la restauration patrimoniale afin de mener une étude capable de localiser les causes de cette humidité et de les traiter. Les services de l'État et de la Région, tels que l'Architecte des Bâtiments de France et les Services de la Conservation Régionale des Monuments Historiques ont été associés dès le début à cette démarche. Un architecte sera prochainement retenu pour mener à bien la première campagne d'études. ■

Maître d'ouvrage : Établissement public de santé Barthélémy Durand

Un centre d'arts vivants dans un ancien pavillon de soins psychiatriques

Le centre de soins psychiatriques Barthélémy Durand est né en 1950 à Étampes. En partie délocalisé à Sainte-Geneviève-des-Bois en 1974, le site était conçu pour recevoir plus de 700 lits : un vrai village, dessiné comme tel, composé de plusieurs bâtiments de 2 niveaux espacés de grandes étendues de pelouse. Le dépeuplement dû à la délocalisation et aux pratiques ambulatoires actuelles donne au site une impression d'abandon. L'administration de l'hôpital a imaginé faire de cette contrainte une qualité en proposant les lieux disponibles à des intervenants extérieurs qui, aux côtés des usagers du lieu, inventent son avenir.

C'est le cas du bâtiment Primevère, qui fait l'objet d'une permanence architecturale depuis l'automne 2016. Les « permanences architecturales » de l'agence NAC se sont installées là, pour tester et préfigurer un nouveau centre d'arts vivants. Réflexions collectives, invitations, expositions, théâtre, peinture. Le CAUE, convaincu de la pertinence de la démarche et fort de sa connaissance du territoire, a régulièrement apporté ses ressources pour abonder et irriguer ce projet expérimental. Le partenariat se poursuivra par un accompagnement à une échelle plus large dans un travail sur les deux sites essonniers ces prochaines années. ■



Maître d'ouvrage : Ferme thérapeutique «Marie Du Mesnil»

Une ferme thérapeutique urbaine : un projet innovant pour seniors

Oui, le projet est innovant, et pourtant il se fonde sur des principes de base de la vie : le collectif, la culture des plantes, les animaux et beaucoup d'énergie. Les initiateurs ont fait le pari d'inventer un cadre propice à une vie de seniors. Leur idée est que les seniors prennent soin d'eux-mêmes en prenant soin des patients d'un hôpital voisin. Et les voici embarqués dans l'aventure d'une ferme thérapeutique urbaine ! Le terrain est un champ miraculeusement préservé, entre une zone pavillonnaire et un centre de soins psychiatrique et gériatrique implanté depuis soixante ans, propriétaire de ces terres et de ce verger. Ce projet est au cœur des problématiques de l'urbanisme francilien : le vieillissement, les espaces agri-urbains, les partenariats

public-privé, le rôle des associations et du bénévolat dans la fabrique de la ville. Autant de points qui jalonnent l'accompagnement du CAUE 91 dans ce projet. Un cahier des charges sera produit suite aux conseils en matière d'environnement, d'accompagnement au règlement d'urbanisme et de montage de l'opération architecturale.

Ce suivi conséquent des CAUE 91 et 78, en partenariat avec le PNR Chevreuse, permet une mise à l'épreuve de enjeux que nous défendons dans un contexte urbain devenu rare. La mise en commun des outils en matière d'aménagement faciliteront l'émergence de projets novateurs autant qu'ils influenceront leurs qualités environnementale, architecturale et urbaine. ■



Nos interventions en 2016-2017 sur les thématiques architecture/urbanisme

Pour la Région Île-de-France :

- Programme pour et sur le développement régional, projet de recherche (PSDR). Avec l'INRA : projets agri-urbains « Comment penser ensemble, ville et agriculture », Archipel agri-urbain, résistance et gouvernance (AGRIGE). Comité National pour le Développement du bois, jury des Trophées du Bois.

Pour l'État - Préfecture de l'Essonne :

- Participation aux séances de la Commission Départementale de l'Aménagement Commercial (CDAC) et de la Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages (CDNPS).
- Schéma départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des services aux publics.

DRAC Île-de-France : Séminaire Inter-Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine / Restitution des travaux de cartographie des actions de conseils aux particuliers.

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer : Paysage Territoire Transition (PTT)
Commissariat Général à l'Égalité des Territoires : Démarche d'Observation dite expérimentale pour l'Innovation Territoriale (DOIT) ■

Conseiller, former, informer, sensibiliser le grand public

Au CAUE 91, le conseil aux particuliers prend deux formes :

- Les particuliers sont reçus dans nos locaux après une prise de contact de leur initiative.
- Des conventions passées entre CAUE/communes proposent des permanences architecturales au sein des mairies, aux côtés du service urbanisme.

Souvent, la question de départ est simple. Et pourtant ! Une heure suffit à peine à bien cerner la spécificité de chaque cas. Pour le conseiller CAUE, ces temps d'échanges sont l'occasion d'amener les maîtres d'ouvrage à se poser les bonnes questions, à s'approprier les règles de l'art.

Même à l'heure d'Internet, c'est pleins de doutes que les

propriétaires souhaitant modifier ou construire viennent consulter le CAUE. L'habileté dans la logique et le vocabulaire urbain ne s'acquiert que par expérience. Un service de réponse aux questions est indispensable pour se sortir rapidement d'impasses (interprétation des PLU, mises à jour des lois...). Les rendez-vous avec les architectes et paysagistes sont un moment de dialogue en confiance. En transmettant sa culture, ses réflexions et ses convictions, le conseiller ouvre des perspectives, propose un niveau de lecture qui ne sert pas uniquement au projet en question. Et la quantité de particuliers que rencontrent les architectes et paysagistes leur permet d'ajuster leurs connaissances du territoire.

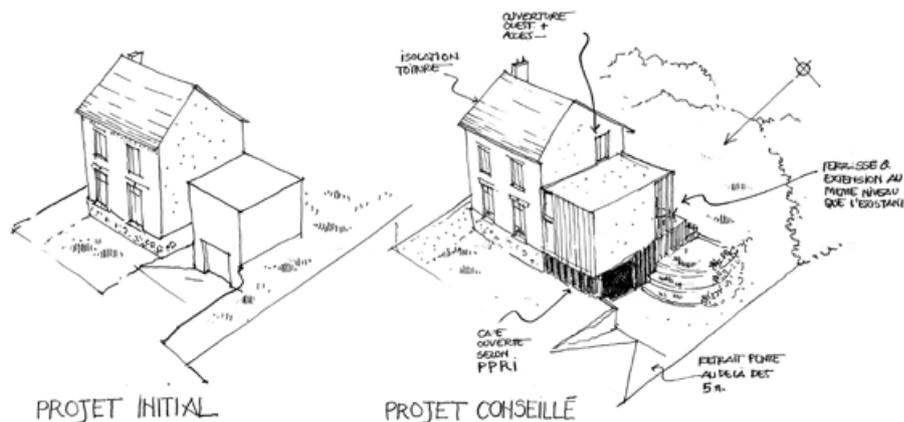
CAS PRATIQUE : UN PROJET D'EXTENSION Du conseil architectural au conseil paysager

La demande. Le particulier se sent perdu dans la quantité de décisions à prendre pour faire son projet : règles, techniques constructives, budget, qualité du projet, etc.

Notre analyse. Nous passons d'abord le PLU en revue. Son projet actuel n'est pas réalisable. Nous réfléchissons ensemble à une solution valorisant son bien, évitant une grande façade aveugle et empiétant moins sur le jardin.

Nos conseils.

- Amélioration du confort thermique par des solutions constructives adaptées, notamment des ouvertures judicieusement orientées,
- Étude de l'état de la maison existante : systèmes de chauffage, optimisation des réseaux, priorité pour les travaux de rénovation thermique,



- Liste des étapes qui mèneront au dépôt du permis de construire avec un projet solide (études techniques, autorisations, budget maîtrisé, assurances...).

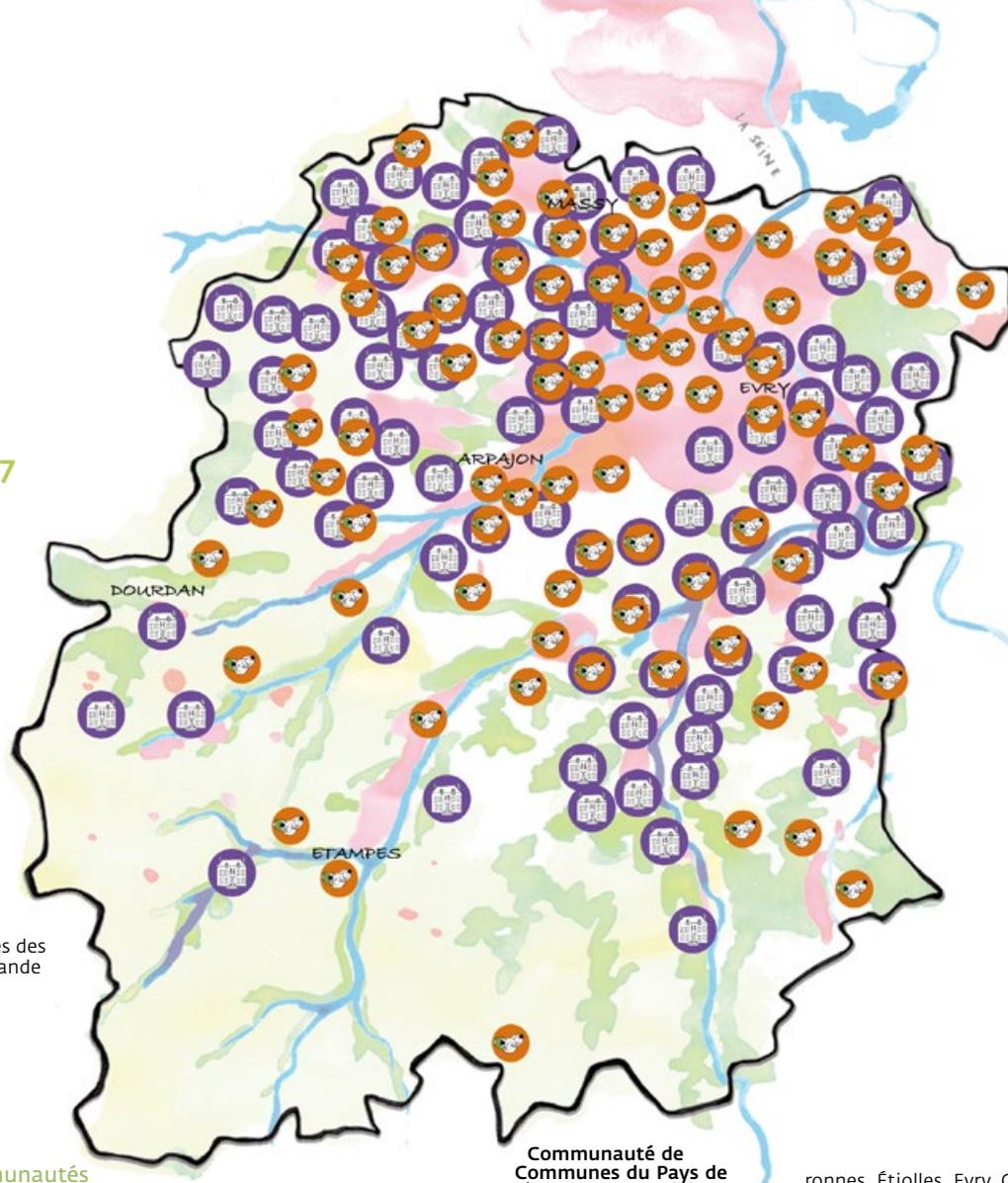
du jardin, la mise en valeur de la rampe de parking qui était vue comme une rupture, ainsi que le phasage des plantations, à coordonner avec le chantier de l'extension. 

Le conseil paysager. Suite à la modification de son habitation, les vues et percements du bâtiment vont changer, une réflexion sur les masques végétaux et pare-vues est nécessaire. Le rendez-vous avec un paysagiste du CAUE permet d'étudier les potentiels

À RETROUVER SUR NOTRE SITE

Des **fiches-conseils** à partir de cas particuliers, l'**Abécédaire des questions-réponses** les plus fréquentes, mis en place par les CAUE d'Île-de-France, la brochure *Comment aider les particuliers dans leur projet d'habitat ?* et le **formulaire de contact**.

Nos actions de conseil en 2016-2017



Les communes dans lesquelles des particuliers ont fait une demande auprès du CAUE.



Les communes et communautés de communes accompagnées par le CAUE.

Communes

Ballancourt-sur-Essonne, Boissy-le-Cutté, Bouray-sur-Juine, Bruyères-le-Châtel, Chalo-Saint-Mars, Corbreuse, Dourdan, Épinay-sur-Orge, Égly, La Norville, Les Granges-le-Roi, Lisses, Longpont-sur-Orge, Massy, Maisse, Marolles-en-Hurepoix, Montgeron, Morigny-Champigny, Paray-Vieille-Poste, Ris-Orangis, Saint-Yon, Souzy-la-Briche, Vaugrigneuse, Verrières-le-Buisson, Yerres.

Communautés de communes et regroupements

Communauté de Communes du Val D'Essonne : Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Cerny, Chevannes, Champcueil, D'Huisson-Longueville, Écharçon, Fontenay-le-Vicomte, Guigneville-sur-Essonne, Itteville, La-Ferté-Alais, Leudeville, Mennecy, Nainville-les-Roches, Ormoy, Orveau, Saint-Vrain, Vayres-sur-Essonne, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit.

Communauté Paris-Saclay : Orsay, Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chilly-Mazarin, Épinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Igny, La-Ville-du-Bois, Les Ulis, Linas, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Montlhéry, Nozay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Sauxy-les-Chartreux, Vauhallan, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villejust, Villiers-le-Bâcle, Wissous.

Communauté de Communes du Pays de Limours : Angervilliers, Boullay-les-Troux, Briis-sous-Forges, Courson-Monteloup, Fontenay-les-Briis, Forges-les-Bains, Gometz-la-Ville, Janvry, Les Molières, Limours, Pecqueuse, Saint-Maurice-Montcouronne, Saint-Jean-de-Beauregard, Vaugrigneuse.

Communauté d'Agglomération Grand Paris-Sud : Bondoufle, Cesson, Combs-la-Ville, Corbeil-Essonnes, Courcou-

ronnes, Étiolles, Evry, Grigny, Lieusaint, Lisses, Moissy-Cramayel, Morsang-sur-Seine, Nandy, Réau, Ris-Orangis, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Savigny-le-Temple, Soisy-sur-Seine, Tigery, Vert-Saint-Denis, Villabé.

Parc Naturel Régional du Gâtinais, Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse
Le Triangle Vert des Villes Maraîchères du Hurepoix, Terre&Cité.



Les ateliers de terrain, au cœur de notre démarche.
Voir p. 24-25

NOUS ACCOMPAGNONS

Les équipes de CAUE sont aux côtés des maîtres d'ouvrage publics et privés, des professionnels de la construction et de l'aménagement, et au service de tous les publics dans leur mission culturelle. Les CAUE conjuguent une capacité d'écoute des besoins des territoires avec la nécessité de décliner **«les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement»** (loi de 1977 sur l'Architecture, art. 6). Pas moins de trois nouvelles lois confortent et amplifient les missions des CAUE, organismes indépendants, objectifs et dégagés de tout intérêt commercial dans la maîtrise d'œuvre.

La reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, *loi du 8 août 2016.*

Aux côtés de questions importantes telles que la création de l'Agence française pour la biodiversité, le préjudice écologique, le contrôle et la limitation du brevetage du vivant, ou la ratification du Protocole de Nagoya sur le partage équitable des bénéfices issus de l'exploitation des ressources naturelles à travers la planète, un volet de 3 articles est consacré au paysage, confiant explicitement une mission en matière de paysages aux CAUE, modifiant par la même occasion l'article 7 de la loi sur l'Architecture de 1977.

La liberté de création, architecture et patrimoine, *loi du 7 juillet 2016.* Concernant les CAUE, elle prévoit :

1. Le recours aux CAUE par les plateformes de rénovation énergétique pour toute personne souhaitant mener un projet de rénovation alliant qualité architecturale et performance énergétique ;
2. L'accès au conseil gratuit et personnalisé du CAUE élargi à la rénovation d'un bâtiment et à l'aménagement d'une parcelle, au-delà de la seule construction neuve ;
3. L'agrément national, de droit, pour les CAUE en tant qu'organisme de formation pour les élus locaux.

La transition énergétique et la croissance verte, *loi du 17 août 2015 – décrets juillet 2016.*

Par cette loi, les CAUE entrent dans le code de l'Énergie et dans le code de l'Environnement. Ce texte constitue une avancée très importante pour le réseau des CAUE : au niveau local par leur contribution aux plateformes territoriales de la rénovation énergétique, et au niveau régional dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat.

C'est dans ce cadre renouvelé que le CAUE accompagne les collectivités aux différentes échelles. ■

Trois nouvelles
lois amplifient les
missions du CAUE



ÉNERGIE ET LOGEMENT • Le conseil aux habitants

Premier Forum de la rénovation énergétique : les architectes du CAUE présents

Le 7 octobre 2016 s'est tenu le premier forum sur les enjeux de la rénovation énergétique en Essonne. Le CAUE a répondu présent à cet événement. Tout au long de cette journée, les architectes-conseillers ont reçu de nombreux habitants essonniers : des familles avec enfants désireuses de rendre leur habitation plus confortable à vivre et plus économe ; des grandes copropriétés en pleine réflexion sur l'état énergétique des immeubles et en recherche de solutions et de stratégies d'action à mener sur le moyen et long terme ; des personnes âgées voulant restreindre leurs dépenses en chauffage et conforter la valeur de leur bien... Chaque demande a

trouvé une ressource faite d'expertise et de pédagogie. La possibilité de trouver dans un même lieu des conseils techniques, financiers et juridiques avec l'ensemble des partenaires explique le bilan très positif de cette manifestation, les demandes des habitants ayant rempli le carnet de rendez-vous des architectes-conseillers jusqu'à la clôture de l'événement.

C'est la preuve du succès de ce genre de manifestations auprès de la population, désireuse aujourd'hui comme jamais de conseils professionnels et indépendants avant de s'engager dans des travaux de rénovation. ■

ENVIRONNEMENT • La politique des Espaces Naturels Sensibles

Une convention pour la valorisation du Cirque de l'Essonne

Le CAUE est fortement impliqué depuis plusieurs années pour la valorisation de cet Espace naturel départemental emblématique qu'est le Cirque de l'Essonne, vaste ensemble géomorphologique majeur à la confluence de la Seine et de l'Essonne.

La « convention-cadre de biodiversité urbaine pour la présentation et la valorisation du Cirque de l'Essonne et ses abords - Lisses, Villabé et Corbeil-Essonnes », signée avec différents partenaires et le Département, définit un cadre formel à nos interventions futures. Article 4-4 : droits et obligations du CAUE.

Le CAUE 91 s'engage à assurer le rôle de conseil pour la réalisation des travaux prévus dans le plan-programme au sein de la zone cœur du Cirque naturel de l'Essonne.

Le CAUE vient en appui du Département dans l'organisation de manifestations, animations, chantiers nature et formations sur les thèmes de la biodiversité, de la Trame verte et bleue et des paysages, dans la limite de ses moyens disponibles.

Il s'engage à communiquer sur ce partenariat par les moyens dont il dispose, notamment à travers *La Gazette* du CAUE et le site www.caue91.asso.fr. Si les communes sont adhérentes au CAUE, ce dernier peut les accompagner dans la mise en place d'actions sur le reste de leur territoire, notamment autour de la réflexion de l'intégration du Cirque naturel de l'Essonne à la Trame verte et bleue locale. Ces actions seraient alors à définir dans une convention d'objectifs spécifique. ■

Comment améliorer l'offre et la qualité des logements en Essonne? Les réponses du CAUE

Pour répondre à la saisine du Conseil départemental, le Conseil Économique Social et Environnemental de l'Essonne (CESEe) a mobilisé les compétences de plusieurs intervenants dans ses séances de plénière et d'ateliers de novembre 2016.

«Disposer d'un logement constitue un facteur d'inclusion économique et sociale déterminant pour chacun. C'est à ce titre, mais aussi au regard des spécificités de l'Île-de-France et de son fort dynamisme, que les objectifs de logements (y compris sociaux) imposés par l'État se justifient. Cependant, au regard des processus de métropolisation, de la diversité des modes de vie, de la précarisation croissante de la population ainsi que des diverses situations locales des territoires en matière de développement, il semble nécessaire d'élargir la focale afin de

faire en sorte que le logement soit mieux intégré dans les politiques d'aménagement du territoire...»

Nous partageons les constats de cette instance participative, et nous avons partagé l'expertise développée avec les CAUE d'Île-de-France dans le cadre des travaux de l'Observatoire de la qualité architecturale du logement, un outil évolutif de ressources partagées qui a été créé en 2005 par les CAUE d'Île-de-France, la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France et la Direction générale du Patrimoine. Cet Observatoire est à retrouver sur le site de notre Union Régionale (www.caue-idf.fr).

Nous avons proposé au CESEe une intervention à deux voix, mettant en avant que le logement n'est pas un «produit» comme

un autre. Pour toutes les générations, la qualité de l'habitat favorise la qualité de vie, et la qualité du vivre ensemble. C'est vrai pour la vie de couple, de famille, dans les relations de voisinage et celles du quartier ou du village. La qualité des espaces et des relations bienveillantes qu'ils permettent favorise la construction identitaire et la socialisation de chaque personne. L'habitat, c'est le logement, mais c'est aussi le quartier, la ville ou la commune, les espaces de nature, reliés entre eux...

Bien que très urbanisée, l'Essonne est aussi un territoire qui compte encore de nombreux espaces agricoles et forestiers, qui participent de la qualité et de l'identité du département.

C'est une formidable opportunité pour réfléchir autrement la ville de demain.

Le CAUE s'est fait le relais auprès des architectes concepteurs pour qu'ils fassent entendre leur voix lors de l'atelier n° 3 «Innovation sociale, économique et environnementale», organisé le 23 novembre 2016. Guillaume Margot-Duclot, Nicolas Ziesel, architectes, et Didier Chinardet, architecte et maire adjoint d'Épinay-sur-Orge, ont partagé leurs expériences et mis en avant les travaux des architectes au cœur de l'innovation en la matière. 



L'habitat, c'est le logement, mais c'est aussi le quartier, la ville ou la commune.



Le CAUE 91 a également participé à...

Habitat Logement : ateliers du Plan départemental du Logement et de l'Habitat de l'Essonne, et aux rencontres techniques Sud Essonne qui se sont tenues à Chamarande.

Énergie Climat : participation au concours «Action pour la planète», à la Plateforme Rénover Malin, dans le cadre du cycle Rénovation Énergétique en copropriété.

Essonne 21 : pour le comité partenarial Agenda 21.

Appel à Manifestation d'Intérêt pour la biodiversité

Comment faire de la trame verte et bleue une opportunité pour les projets des collectivités?

L'Appel à Manifestation d'Intérêt est porté par la Fédération nationale des CAUE, en partenariat avec le Ministère de l'Écologie (MEEM) et l'Association des Régions de France (ARF).

Intitulé «Trame verte et bleue : de la planification régionale à la construction d'une stratégie territoriale», cet AMI doit favoriser le passage de l'outil planificateur du SRCE (Schéma régional de cohérence écologique) à la construction de stratégies pour la biodiversité dans les territoires et les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale). L'enjeu est également la reconnaissance des compétences et savoir-faire des CAUE et de ses Unions régionales sur la Trame verte et bleue, ainsi que la mise en réseau des différents acteurs nationaux, régionaux et locaux.

Arpenter - Expérimenter - Diffuser : la Biodiversité

AMI - Trame verte et bleue : de la planification régionale
à la construction d'une stratégie territoriale



Les CAUE d'Île-de-France parmi les 8 territoires lauréats

Huit lauréats ont été sélectionnés par un comité de pilotage composé des partenaires de la démarche.



Un séminaire a été organisé le 8 mars à Paris pour officialiser le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt et mobiliser le réseau. De nombreux CAUE et des représentants des partenaires étaient représentés. Les territoires lauréats de l'AMI ont ainsi pu échanger sur leurs démarches et projets.

Les lauréats de cet AMI sont : Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Guadeloupe, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les objectifs :

Trouver des réponses concrètes en partant des questions de terrain. Renforcer la cohérence entre les demandes de terrain et les documents de planification. Élaborer un référentiel commun. Diffuser les expériences au plus grand nombre. Animer un réseau de partenaires. Évaluer pour être au plus près des enjeux.

Les partenariats

Essonne (91) : la Communauté d'agglomération Paris Saclay. Val d'Oise (95) : la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP). Val-de-Marne (94) : l'Établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA). Yvelines (78) : L'Agglomération de Versailles Grand Parc. Douze parcours seront réalisés entre mai et juillet 2017 par les quatre CAUE franciliens sur leur territoire. 

Pour cet AMI Trame verte et bleue, les CAUE d'Île-de-France s'appuient sur le terrain

Au printemps 2016, en Essonne, nous avons lancé un cycle de formations original, «La biodiversité, un levier pour vos projets» avec ateliers sur le terrain. Pour cet Appel à Manifestation d'Intérêt, nous avons choisi de décliner la démarche essonniennne avec, outre l'Essonne, trois autres départements franciliens déjà engagés sur cette thématique : les Yvelines, le Val-de-Marne et le Val d'Oise. Chaque CAUE est en partenariat avec un territoire d'expérimentation. En Essonne, la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay accueille notre démarche.

1. Partir du terrain pour mettre le projet au cœur des stratégies territoriales

Faire du terrain la colonne vertébrale du projet. Des ateliers in situ permettent d'identifier les besoins des différents participants et proposer des outils afin de répondre au mieux aux attentes et questions issues de ces rencontres. C'est pourquoi chaque CAUE s'engage dans la démarche avec un territoire volontaire et des acteurs locaux qui seront identifiés en fonction des territoires.

2. Mobiliser les différentes échelles du territoire

De la parcelle à la région, les échelles se répondent. La cohérence de la démarche de la Trame verte et bleue et sa force vient du fait qu'elle est dépendante des gestes à petite échelle, mais qu'elle peut être porteuse de dynamique territoriale et de sens à grande échelle. Ainsi, les partenariats avec la DRIEE, la Région Île-de-France et Natureparif ont été à l'origine même de notre démarche.

3 Associer la recherche : des universités partenaires

Les universités sont mobilisées pour accompagner la démarche de l'AMI auprès des CAUE. Deux stagiaires venant des universités partenaires sont sollicités pour évaluer, échanger et capitaliser les savoirs exprimés à partir des différentes expérimentations.



Le territoire s'aborde avec les bonnes cartes en main!

4. Diffuser au plus grand nombre les expériences avec S'PASS territoires



S'PASS territoires (www.s-pass.org) est une plateforme portée par les CAUE ; elle regroupe une communauté d'acteurs qui

ont choisi de faire de l'amélioration du cadre de vie un jeu collectif. Les expériences et retours des ateliers de terrain alimenteront un outil collaboratif lié à la biodiversité et au paysage (cartographie des territoires en expérimentation, partage des questions et des expériences opérationnelles, vidéos témoignant des expériences...). ■



Un atelier de la Pointeuse Botanique.
Voir p. 28-29

NOUS TRANSMETTONS

Le CAUE développe des actions de promotion culturelle relatives à l'architecture, à l'urbanisme, aux paysages.

Pour sensibiliser les jeunes à l'architecture et à leur environnement, nous intervenons dans les écoles, de la maternelle à l'enseignement supérieur. En lien étroit avec notre Union régionale, nous développons des actions comme Flash ton Patrimoine, Architectes et Paysagistes dans les classes et Les Enfants du Patrimoine, qui ont déjà trouvé leur public.

Pointeuse botanique,
Les Enfants
du Patrimoine...
Nos actions touchent
un large public.

Nous développons par ailleurs en permanence une démarche de dialogue, de transmission de connaissances et de diffusion de la culture architecturale et urbaine auprès du grand public, et du public jeune, en temps scolaire ou en dehors.

Cette année, avec notre Pointeuse botanique, un coffret pédagogique et ludique édité aux Éditions Actes Sud Junior, nous avons multiplié les actions auprès du jeune public, de 7 à 97 ans (oui!), pour le sensibiliser à la biodiversité et à la nature « ordinaire ».

Malgré une équipe très réduite cette année encore, ces actions peuvent exister grâce au soutien de nos partenaires. La mutualisation de nos forces avec notre Union Régionale nous a permis de développer nos actions et de répondre aux demandes toujours croissantes du public.

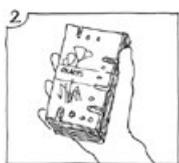
La Pointeuse botanique, une baguette magique

Avec ce coffret, nous proposons un outil innovant et simple pour initier le public à la nature « ordinaire ».

LA POINTEUSE BOTANIQUE MODE D'EMPLOI



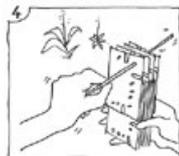
1 Repérer une plante sauvage



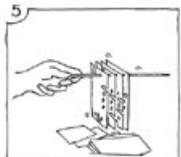
2 Prendre en main les fiches, en plaçant la fiche verte sur le dessus.



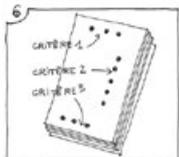
3 A l'aide d'une aiguille (crochet, brochette, pinceau...) sélectionner le trou correspondant à l'un des critères de la plante que vous avez devant les yeux. Feuille, Forme ou Couleur



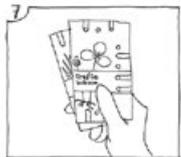
4 Puis soulever l'aiguille, en la maintenant horizontale. Tenez de l'autre main le tas de carte non sélectionné et les placer de côté.



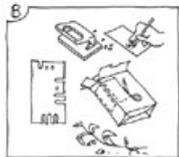
5 Ne restons suspendues à l'aiguille que les plantes correspondant à ce premier critère de sélection.



6 Répéter l'opération 3 fois, en ne gardant à chaque étape que les cartes sélectionnées par l'aiguille.



7 Au bout du troisième critère, il ne restera en main que très peu de cartes (3 à 4). Votre plante est dedans, il sera facile alors de la reconnaître et de trouver son nom ainsi que les informations figurant au dos de la carte.



8 Si votre plante n'a pas été répertoriée parmi les 500 espèces de ce coffret, vous pouvez faire comme les vrais passionnés : fabriquer vos propres cartes à l'aide de crayons, cartons de boîtes de céréales et d'une perforatrice... Bonnes découvertes !

En 2010, le grand botaniste essonnien Jean Guittet, qui avait notamment réalisé avec Gérard Arnal *L'Atlas de la flore sauvage du département de l'Essonne* (Parthénope Collection) était venu au CAUE mener des ateliers d'identification des plantes au pied de notre immeuble, qui poussaient dès lors qu'on arrêta de tondre « pour faire propre ». Cela avait donné lieu à un cahier « Démarche Jardin en chantier : transformer un espace vert ordinaire en jardin expérimental ».

Nous avons alors imaginé la création d'une arborescence d'identification de la flore qui nous entoure, dans nos rues, les interstices des pavés. Nous l'avions présentée à Jean Guittet. « *Trop compliqué!*, nous avait-il lancé. *J'ai beaucoup mieux!* »

Et c'est ainsi qu'il était arrivé un jour avec un prototype de la pointeuse, qu'il avait fabriquée avec des boîtes de céréales et une pique de barbecue. À partir d'une vingtaine de fiches écrites au crayon à papier, et trois séries de critères, sa pointeuse permettait de reconnaître les plantes les plus communes de notre région!

Cela reprend un système utilisé avant l'informatique. C'est à la fois simple et magique : les fiches s'éliminent au fur et à mesure qu'on sélectionne des critères... Le paquet dans la main devient plus fin, jusqu'à ne contenir que les quelques espèces aux caractéristiques très proches. La photo et les informations aident à finaliser l'identification et à faire connaissance avec la plante observée.

La brutale disparition de Jean Guittet, en 2013, a mis le projet en sommeil.

Octobre 2016, naissance officielle de la Pointeuse

Au CAUE 91, il nous tenait à cœur de mener ce projet jusqu'au bout. Nous l'avons présenté aux Éditions Actes Sud Junior, qui ont été emballées. Le projet était relancé!

Avec l'un des fils de Jean Guittet, les botanistes de Natureparif et bien d'autres partenaires, nous avons repris les fiches et l'étude des critères permettant d'identifier une plante en « trois coups de baguette magique ».

En octobre 2016, la pointeuse botanique est née sous la forme d'un coffret.

La biodiversité est un projet d'avenir

La connaissance de la biodiversité est un sujet central pour préserver notre qualité de vie. Les plus jeunes habitants de notre planète sont les premiers concernés! La Pointeuse botanique est faite tout d'abord pour eux.

Le livret accompagnant les cartes botaniques aborde de nombreuses notions sur la biodiversité, bouscule les idées reçues, change le regard sur nos espaces quotidiens, donne des idées pour collecter les informations, voire pour créer l'herbier de sa rue ou de sa cour d'école.

Avant tout apprendre à regarder, pour connaître et prendre soin, tel est le message de cet ouvrage. 

La Pointeuse botanique a été pour nous l'occasion de proposer plusieurs ateliers de « botanique au coin de la rue ». À chaque fois, la simplicité de l'outil et la découverte de la flore qui existe autour de nous émerveille les participants de tous âges.

Cette année, La Pointeuse botanique était ainsi présente à :

- Little Festival du livre à La Villette, Paris • 1 et 2 octobre 2016
- Esprit Jardin de Versailles, sur le terrain de la place Cathédrale Saint-Louis au Potager du Roi, avec la librairie La Vagabonde • 1 et 2 avril 2017
- Les Rando'durables 2017 à Paris-Saclay • 22 et 23 avril
- Journée spéciale : « Arpenter la biodiversité au cœur du Cirque de l'Essonne » • 20 mai. 📖



La Pointeuse Botanique au centre d'ateliers, et en Une du cahier Essonne du quotidien Le Parisien.



Sans eux, la Pointeuse n'existerait pas!

Natureparif a assuré, en grande partie, la validité scientifique des critères d'identification et le choix des 100 espaces les plus fréquentes dans notre région.

Natureparif, l'Agence régionale pour la nature et la biodiversité d'Île-de-France, a été créée en 2007 à l'initiative

du Conseil Régional, avec le soutien de l'État et des acteurs de la diversité biologique francilienne.

La maison d'édition Actes Sud Junior, emballée par le projet, a tout mis en œuvre pour le faire aboutir.

Julie Sannier, botaniste et co-auteur de *La Pointeuse botanique*, a été une partenaire précieuse.

Gérard Arnal, botaniste et collègue de Jean Guittet, nous a donné l'ensemble de ses photographies pour réaliser les fiches.

Citons aussi nos « interviews botanique » de Gilles Clément, François Couplan, Alice Le Roy, Emmanuelle Bouffé, Sylvie Cachin, qui apportent au livre leur connaissance du vivant et de la biodiversité. 📖

Nos formations pour les collectivités

Se former à l'architecture et à l'aménagement donne des outils pour concevoir un cadre de vie durable.



Le logement, l'environnement, le bien-être, l'agriculture font partie des grands enjeux du 21^e siècle. Inventer de nouvelles manières de concevoir la ville, de développer notre habitat, gérer durablement notre cadre de vie sont au cœur des sujets que les CAUE d'Île-de-France ont décidé de porter auprès des collectivités, ainsi que le souligne Philippe Laurent, directeur de l'Union Régionale des CAUE d'Île-de-France.

Forts de leur connaissance du territoire francilien, de leurs liens privilégiés avec de multiples acteurs et de leur savoir-faire technique et pédagogique, les CAUE d'Île-de-France proposent des programmes de formation. Ils permettent aux élus, aux représentants de la maîtrise d'ouvrage publique et privée et aux professionnels des collectivités de mieux appréhender les problématiques complexes liées à l'architecture, à l'urbanisme et à l'environnement. Dans un contexte économique, social, urbain et environnemental marqué par des mutations de plus en plus rapides, la formation professionnelle, régulière au fil du temps, est nécessaire pour s'adapter aux changements, anticiper les enjeux et relever les défis du développement urbain.

Les CAUE d'Île-de-France mettent leur expertise au service des collectivités et public professionnel dans cinq cycles de formation déclinant des thématiques clés de l'architecture et de l'aménagement. 

LES CINQ CYCLES DE FORMATION

VOIR ET COMPRENDRE L'ARCHITECTURE

Découvrir les fondements de l'architecture, structure, espace, lumière.

Thèmes abordés : les notions d'architecture. Élaboration et analyse du projet

Pour les non-architectes. Durée : 6 jours.

ARCHITECTURES DE LA VILLE (EXISTANT)

Connaître le cadre existant pour mieux intervenir

Thèmes abordés : initiation à la construction et à sa terminologie. Le bâti existant en Île-de-France. Transformation du bâti existant. Perfectionnement en technique de réhabilitation. PLU et qualité architecturale

Pour les personnels des collectivités. Durée : 8 jours

ARCHITECTURES DE LA VILLE (NEUF)

Apprécier la qualité des constructions neuves pour mieux orienter les projets.

Thèmes abordés : Initiation à la construction et à sa terminologie. L'architecture moderne et contemporaine. Insertion des constructions neuves en tissu existant. La qualité environnementale. PLU et qualité architecturale

Pour les personnels des collectivités. Durée : 8 jours.

ARCHITECTURES DE L'HABITAT

Décrypter les composants de la qualité architecturale du logement collectif.

Thèmes abordés : Réhabilitation du bâti ancien, ou moderne. Le logement neuf : enjeux et tendances. L'appartement : évolutions et appropriations spatiales. Clefs de lecture de la qualité architecturale

Pour les chargés d'opération de la maîtrise d'ouvrage publique et privée. Durée : 5 jours

NATURE EN VILLE

Appréhender méthodes et stratégies pour intégrer la nature et le paysage dans les projets.

Thèmes abordés : Nature en ville : de quoi parle-t-on?, Aménager et gérer durablement les espaces verts. Positionner l'agriculture comme une composante du projet urbain. Développer l'installation de jardins partagés. Gérer de façon alternative les eaux pluviales. Maintenir et développer la place de l'arbre en ville. Protéger et gérer le patrimoine arboré.

Pour les personnels des collectivités et les élus. Durée : 7 jours.

Au programme, du concret et des échanges pour mieux apprendre

La formation se réalise de manière itinérante sur le territoire régional. Chaque thématique est composée de plusieurs modules.

Chaque module se déroule sur une journée, matinée en salle et visite de cas ou reconnaissance du territoire l'après-midi. Chaque module combine des données culturelles et des connaissances techniques, avec des témoignages d'experts et/ou des visites de terrain, au plus proche des pratiques professionnelles. Des échanges réguliers sont favorisés entre participants et intervenants.

Le CAUE 91 était chargé plus particulièrement, en partenariat avec les CAUE 94 et 95, de l'organisation du module inséré dans la thématique Nature en Ville, dont le thème est : « Positionner l'agriculture comme une composante du projet urbain » (voir le programme complet p. 30). Nous avons accueilli la formation en territoire essonnien, au Triangle Vert, dans les locaux prêtés par la commune de Marcoussis. Une journée pleine de soleil, d'échanges et de visites.

En matinée, 5 exposés présentés par les intervenants invités. Parmi eux : Christine Cheveau (DRIADD-IDF), Joël Michelin, Anne-Cécile Daniel et Xavier Guiomar (AgroParisTech), Christel Stacchetti, Brigitte Bouvier et Clément Daix (Triangle Vert), Laurence Rosaz, responsable du service d'urbanisme de la ville de Rungis.



Après les exposés théoriques, les visites de cas.

Dans l'après-midi : visites en bus à une exploitation agricole du Triangle Vert, la Ferme et la Conserverie Coopérative des potagers de Marcoussis, et le projet agricole de la Plaine de Montjean.

Dans la thématique de l'Architecture de la ville, nous avons organisé le module « Le bâti existant en Île-de-France ». Nous nous sommes déplacés à Nanterre et Suresnes pour deux journées bien remplies.

La matinée s'est déroulée en salle, avec des exposés proposés par les architectes du patrimoine des CAUE 91 et 95, sur l'his-

toire et la reconnaissance de l'architecture des différentes périodes en Île-de-France. L'après-midi a donné lieu à un parcours organisé à Suresnes, en partenariat avec le MUS (Musée de l'Urbanisme de Suresnes) avec une reconnaissance du centre historique de la ville, des quartiers alentours et une visite guidée à la Cité Jardin.

Les retours très positifs des stagiaires ont largement récompensé nos efforts. Une démarche de formation destinée aux élus, services des collectivités et public professionnel que nous continuerons l'année prochaine. ■



Le CAUE de l'Essonne a également participé aux manifestations de :

La Maison de Banlieue et de l'Architecture :
« La banlieue à toute vitesse ».

CINEAM : Lancement de la collection « Ils ont filmé l'Essonne », films parmi lesquels nous retrouvons ceux de la collection « Mon pavillon » réalisée avec le CAUE.

UME : participation au Forum Ensemble.
Association PEROU (Pôle d'Exploration des Ressources Urbaines) : Participation aux journées d'étude autour de l'École des situations. ■

L'Observatoire de la qualité des logements en Île-de-France

ÉTAT DES LIEUX ET PROSPECTIVE

Les CAUE d'Île-de-France, missionnés par le Ministère de la Culture (DRAC Île-de-France et Direction Générale des Patrimoines) ont lancé fin 2016 une enquête auprès d'une trentaine d'acteurs de la conception et de la fabrication du logement, pour prendre la mesure de ses évolutions. L'objectif était de faire connaître des points de vue de professionnels sur les tendances et problématiques liées à la construction de logements en Île-de-France, d'aborder les enjeux qualitatifs de production et de questionner les relations entre bonne santé du marché et qualité des opérations de logements. Trois questions ont été retenues : répondre aux désirs d'intimité dans le collectif; trouver des spécificités dans un univers normé; s'adapter aux évolutions des modalités de production du logement.

LES ANALYSES DE L'OBSERVATOIRE

Depuis 2007, plus de 50 opérations ont été analysées dans le cadre de l'Observatoire et des séminaires professionnels sont organisés chaque année, sur des thèmes variés. L'analyse inclut

la visite et des entretiens auprès des différents acteurs : maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, aménageurs, paysagistes, gestionnaires, bureaux d'études, et des rencontres avec les habitants. En 2016, nous avons analysé l'opération de 51 logements sociaux à Viry-Châtillon. Cette année, l'opération des logements collectifs du bailleur I3F à Saulx-les-Chartreux a été sélectionnée.

LES SÉMINAIRES DE L'OBSERVATOIRE

Ouvert à un groupe restreint d'acteurs du cadre bâti – élus, aménageurs, maîtres d'ouvrage publics et privés, architectes –, ce séminaire est une plateforme d'échanges en vue de confronter des points de vue et de faire évoluer les pratiques. En ce sens, les actes sont publiés et diffusés chaque année. Depuis le début 2017, nous préparons les deux prochains séminaires sur les questions : quels sont les moyens d'action, les outils dont dispose la collectivité pour maîtriser la qualité des constructions de logements? Quelles sont les limites du cadre réglementaire de la construction neuve et comment celui-ci peut-il évoluer? ■

<http://www.caue-idf.fr/rubrique-urcaue/les-seminaires-de-lobservatoire>

Marquer l'importance des mares

Parfois temporaires, souvent creusées par l'homme, les mares ont longtemps constitué un point d'eau vital, autour duquel s'organisaient de multiples activités domestiques, agricoles et artisanales. Certains de ces usages ont disparu, mais la mare reste un élément identitaire du paysage local, une composante multifonctionnelle de notre cadre de vie. L'intérêt écologique, hydrologique, social et patrimonial des mares reste pourtant largement méconnu. Abandonnées, nombre de mares se comblent naturellement, lorsqu'elles ne sont pas remblayées volontairement. Celles qui subsistent ne sont pas pour autant préservées de toute atteinte, conséquence de la pollution des eaux de surface et de l'artificialisation des milieux. La Société Nationale de

Protection de la Nature (SNPN) et les CAUE d'Île-de-France se sont associés pour répondre aux questions soulevées par la présence d'une mare sur un territoire communal. Ils invitent à réfléchir, à travers une approche élargie (à une emprise foncière dépassant ses berges, à un réseau d'espaces publics et au site qui l'entoure) à la protection de cet élément tant patrimonial que vivant.

Dans ce guide de 24 pages à l'usage des collectivités territoriales, paru en décembre 2016, se rejoignent ainsi l'approche de la SNPN, riche de son expertise scientifique des zones humides, et celle des CAUE d'Île-de-France, qui accompagnent depuis quarante ans les communes dans leurs projets d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie de leurs habitants. ■



La Minute Métropole, un outil démocratique et connecté

L'Île-de-France connaît une redynamisation de la société civile et de l'action territoriale que la Minute Métropole, initiative des CAUE d'Île-de-France, met en avant sous ses multiples facettes. La Minute Métropole est un outil de dialogue entre citoyens, élus, acteurs de la métropole, sur l'avenir de l'Île-de-France, ses besoins, ses aspirations, et ses actuelles mutations. Elle offre une collection de pastilles vidéo qui explorent le territoire francilien à travers ses initiatives sociales, économiques, culturelles, associatives, afin de mieux le définir et l'appréhender.

Se démarquant des discours plus administratifs ou institutionnels, la première saison de la Minute Métropole a présenté des portraits d'acteurs métropolitains sous forme d'interviews et de micro-trottoirs, leur donnant la parole sur leur vision de la métropole. Bilan : une collection vidéo de 60 portraits de Franciliens, et plus de 12000 vues sur Internet

La seconde saison de la Minute Métropole explore les stratégies développées par des Franciliens afin de s'adapter aux transformations de la métropole, voire de les générer, ou d'illustrer les changements et évolutions de la société. Elle se compo-

sera de six épisodes, présentant chacun un champ en mutation. Les démarches qui ont retenu notre attention viendront nourrir et éclairer les questionnements issus de la première saison.

Avec cette saison, la Minute Métropole élargit son angle d'approche. À la parole unique de la première saison se substitue la rencontre de discours croisés. Chaque Minute donne la parole à une diversité d'acteurs (réalisateurs, accompagnateurs, bénéficiaires, etc.), souligne le côté innovant ou expérimental de la démarche. Elle décortique chaque projet et sa capacité à répondre d'une manière particulière à une demande, un manque ou une opportunité. Elle questionne également la place de l'élu/e en tant qu'acteur clé du projet, allant d'un simple accueil qui rend l'action possible jusqu'à un portage fort et engagé du projet. L'accent sera mis sur les différents types de synergies/partenariats/agencements qui donnent au projet sa pertinence et garantissent sa réussite.

Objectifs de cette saison :

- Présenter un panel de démarches qui intègrent des stratégies de changement dans leur processus de mise en œuvre.
- Croiser les discours de différents acteurs

La Minute Métropole saison 2

Premier épisode // L'éphémère

La deuxième saison va explorer les stratégies développées par des franciliens pour s'adapter aux transformations de la métropole, voire de les générer, ou encore d'illustrer les changements et évolutions de la société.

Elle raconte le rôle de l'élu dans ses pratiques encore peu inventées. Avec le premier épisode, la Minute Métropole questionne également à travers l'exemple des Grands Voisins :



Le premier épisode de cette 2e saison explore « l'éphémère » à partir de l'expérience des « Grands Voisins » sur le site de l'Hôpital St-Vincent-de-Paul (75014). L'épisode suivant, « Les Chemins de traverse » questionne les stratégies de mobilité des Franciliens. À rebours des idées reçues !

des projets abordés afin d'en comprendre la complexité.

- Illustrer leurs aspects innovants, leurs incidences, répercussions et effets, ainsi que leur « transposabilité ».

L'intérêt du fait métropolitain réside certainement dans la réactivation des savoirs citoyens en redonnant sa place au local. Une échelle locale pour laquelle, étonnamment, l'hyperconnexion des réseaux s'affirme comme un outil émergent.



NOS OUTILS DE DIFFUSION

Notre site web : www.caue91.asso.fr



Centre d'information et de ressources dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement, notre site vise à étendre et favoriser la visibilité de notre struc-

ture auprès de tous les publics. Support de diffusion et de partage de nos activités, il propose également de nombreuses ressources et informations : nos publications, nos Observatoires, nos événements, ainsi que l'espace documentaire mutualisé des CAUE d'Île-de-France Res'AUE... Grâce aux réseaux sociaux (Facebook, Twitter), nous développons notre communication grand public avec des échanges interactifs et en temps réel à l'occasion de nos nombreuses actions. Cette année, le site a été consulté par près de 30000 visiteurs.

Notre gazette



Avec notre lettre d'informations, nous partageons nos actions et témoignons d'un territoire en mouvement, aux côtés d'élus, d'habitants, d'agents des collectivités et de professionnels qui renouvellent profondément les pratiques d'aménagement.

Les Enfants du Patrimoine



Depuis plus de dix ans, les CAUE d'Île-de-France intègrent la jeune génération, de la maternelle au lycée, aux Journées Européennes du Patrimoine en lui offrant une occasion pédagogique, ludique et poétique de découvrir le patrimoine dans toute sa diversité.

La veille des Journées Européennes du Patrimoine, le vendredi 16 septembre 2016, les structures partenaires d'Île-de-France (musées, lieux d'expositions ou de spectacles, institutions...) ont ouvert leurs portes pour proposer près de 250 visites guidées, parcours découverte ou ateliers, adaptés au public scolaire.

À travers la découverte du patrimoine départemental sous toutes ses formes, Le CAUE 91 et la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale, partenaire historique de cette action, nourrissent l'objectif de sensibiliser les plus jeunes à leur cadre architectural, urbain, culturel et paysager en Essonne. ■


861 créneaux d'activités


186 partenaires


245 sites visitables


14 693 d'élèves participants

Bilan

Répartition :

36 classes de maternelles

230 classes de primaires

210 classes de collégiens

181 classes de lycéens

Satisfaction :

92,3 % d'enseignants satisfaits

77 % des partenaires se sont dit satisfaits de la participation active des élèves.

Aux côtés des CAUE d'Île-de-France, un réseau de partenaires et de professionnels (Ordre des architectes d'Île-de-France, Fédération Française du Paysage Île-de-France, Académies de Paris, Créteil et Versailles) s'investit afin de proposer aux enseignants, de l'élémentaire au lycée, des interventions de professionnels bénévoles pour sensibiliser les élèves à l'architecture, au paysage et à la ville.

Préparées en binôme entre enseignant et architecte ou paysagiste, ces interventions peuvent prendre des formes différentes : interventions en classe : conférence, réalisation de maquettes, travail sur plan, photomontage, interview d'un professionnel, conception d'un jardin, réflexion autour d'un projet architectural dans l'école (extension, réhabilitation, construction d'un nouveau bâtiment)... interventions à l'extérieur : promenades urbaines, visites de bâtiment ou d'exposition, visites de parcs ou d'aménagements urbains...

En Essonne, le CAUE et la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale se sont associés afin de permettre à tous les établissements d'enseignement du département d'être informés et de pouvoir bénéficier de cette opération.



LES CHIFFRES 2016-2017

- 23 enseignants inscrits pour 32 classes
- Près de 1000 élèves répartis dans :
- 11 collèges
- 5 lycées
- 3 écoles primaires
- 3 écoles maternelles
- Intégration de l'opération à la plateforme ODE 91 (Offre de découverte et éducative) du Conseil départemental de l'Essonne, qui contient un catalogue d'actions éducatives proposées sur le territoire essonnien.

dans les classes : récit à deux voix d'une expérience en classe de CM2

Géraldine Cripps, enseignante, a accueilli Léa Chauvet, paysagiste DPLG, dans sa classe de CM2 à l'école Les Castors, à Bièvres.

Pourquoi avoir participé à Architectes et Paysagistes dans les classes?

Géraldine Cripps, enseignante : D'abord pour le fait de travailler avec une professionnelle du paysage en lien avec les nouveaux programmes en géographie au cycle 3 et le thème « Mieux habiter ». Ensuite le fait d'enseigner dans une commune où les espaces verts sont privilégiés.

Comment se sont déroulées les séances avec l'intervenante paysagiste?

G. C. : La première s'est déroulée sur le terrain, avec une balade urbaine préparée avec Mme Chauvet. Les élèves étaient en équipes, avec chacune une « mission » (collectes de végétaux, prises de photos, de notes, comparaison de lieux

« Les élèves sont plus sensibles et curieux vis-à-vis de leur environnement »

Géraldine Cripps

avec des photos anciennes récupérées aux « Archives Vivantes »...).

La seconde séance en classe, avec un

diaporama réalisé par la paysagiste suite à la balade (reprise des termes spécifiques selon les axes retenus : architecture, botanique, toponymie...)

Quel bilan éducatif en tirez-vous?

G. C. : Les élèves étaient très investis lors des séances et après, pour réaliser des panneaux par équipe relatant leurs découvertes et recherches (ils seront affichés en juin sous le préau de l'école). Le projet s'est poursuivi avec des volontaires par la prise de photos autour de l'école : les enfants « mettaient en scène » des figurines rapportées de chez eux dans des coins de nature « sauvage » (murets, rebords de trottoir...) Le but est de réaliser des planches (BD ou roman-photo). L'apport de connaissances et le regard d'une professionnelle extérieure à l'école sont toujours riches pour les élèves et contribuent à leur ouverture culturelle. Je participerai volontiers à nouveau à une telle expérience! ■



Répartis en équipes, les élèves sont en « mission paysagère ».

Quelles sont vos motivations, en tant que professionnelle bénévole, de participer à l'action Architectes et Paysagistes dans les classes?

Léa Chauvet, paysagiste DPLG : Il me semble important de parler de paysage avec des jeunes et notamment à l'école élémentaire. Plus largement, il faut partager nos savoir-faire, nos outils de compréhension et de transformation du paysage. Le paysage est un bien commun et intervenir auprès des écoliers est une manière de les concerner en leur proposant de s'interroger sur leur environnement quotidien avec de nouvelles approches.

Comment avez-vous construit le sujet d'intervention avec l'enseignante?

L. C. : On a inscrit mon intervention dans un déroulé pédagogique qu'a proposé Mme Cripps en s'appuyant sur le thème « Mieux habiter ». Nous avons décidé de faire une visite du paysage quotidien aux abords de l'école. Il s'agissait de proposer une boucle pédestre qui ferait traverser des ambiances paysagères différentes. Des haltes ont été proposées afin d'interroger les élèves

sur telle caractéristique écologique, ou de choix d'aménagement, de les aider aussi à déceler tous les indices de l'arrivée du printemps.

Concernant le retour en classe, nous avons démarré la séance par une demande aux élèves : qu'ils dessinent de mémoire le trajet qu'ils avaient emprunté quelques jours plus tôt en faisant ressortir ce qui les avait le plus marqués. La forme de dessin était libre. J'ai insisté sur ce point : il n'y a pas de bon ou mauvais dessin!

Quelles perspectives d'éveil au paysage voyez-vous dans les classes?

L. C. : Je vois des perspectives d'initiation à la cartographie, d'initiation au projet, des ateliers maquette, les inciter à imaginer et les aider à traduire cela en espace, des ateliers plantations... Cette expérience mériterait d'être conduite sur un temps plus long (6 mois?) avec une intervention mensuelle. Mme Cripps m'a confié qu'il serait bénéfique de proposer des mini-formations d'une demi-journée aux professeurs des écoles, animés par des paysagistes, pour leur donner des clés pour aller plus loin avec leurs élèves. ■

« Le paysage est un bien commun. Nous devons partager nos outils, nos savoir-faire »

Léa Chauvet

Les CAUE, 40 ans d'actions

Retour sur l'origine des CAUE, Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement



En 1977, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) étaient créés, en même temps que les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) et la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP).

Quarante ans. L'occasion de revenir sur les fondamentaux de l'action des CAUE, dont l'originalité est d'être au croisement des champs techniques, culturels et pédagogiques. Sur le terrain, et conscients de notre mission d'intérêt public, nous cherchons des solutions ensemble aux

questions renouvelées de nos élus, de leurs services, des habitants, des jeunes et de leurs enseignants.

Depuis, d'autres lois sont venues conforter l'action des CAUE au fil des années, accompagnant les grandes politiques de l'État, comme la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) en 2000, ou la Loi CAP (Création Architecturale, Patrimoine) en 2016...

Aujourd'hui, 92 CAUE agissent, cavaliers légers, pour la promotion de la qualité de l'Architecture, de l'Urbanisme, des Paysages et de l'Environnement, par leurs actions de conseil, de formation, d'information et de sensibilisation des tous les publics.

Ils offrent aux décideurs, aux techniciens, aux professionnels et aux citoyens, par leur présence – dans la durée – à leurs côtés et par leur connaissance fine des territoires, un espace de débat, une base de références et un pôle de ressources immédiatement mobilisables pour contribuer sans cesse à la recherche d'une meilleure qualité de vie. ■



1977 : la loi sur l'Architecture

Article 1 - L'architecture est une expression de la culture.

La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. Les autorités

habilitées à délivrer le permis de construire ainsi que les autorisations de lotir s'assurent, au cours de l'instruction des demandes, du respect de cet intérêt.

En conséquence :

- 1- Les maîtres d'ouvrage sont tenus de faire appel au concours des architectes dans les conditions et limites indiquées au titre 1^{er} ci-après;
2. Des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme

et de l'Environnement sont institués. Ils sont chargés d'aider et d'informer le public conformément au titre II ;

3. L'exercice de la profession d'architecte et son organisation sont soumis aux règles figurant aux titres III et IV ;

4. Les dispositions du Code de l'urbanisme relatives à l'architecture sont réformées conformément au titre V. ■

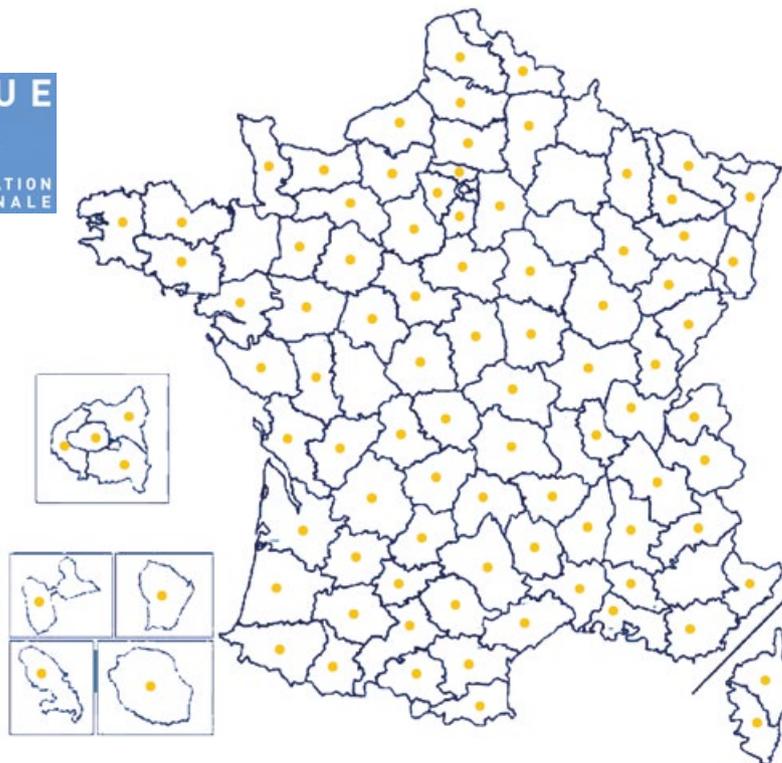
Les CAUE, une fédération nationale active

Lieu d'échanges, de valorisation et de mutualisation des expériences départementales, de capitalisation des savoir-faire, La Fédération Nationale des CAUE organise, pour le réseau et ses partenaires, des rencontres qui permettent aux CAUE de participer aux débats nationaux sur l'architecture, l'urbanisme, l'environnement. Elle représente les CAUE auprès des ministères.

Créée en 1980, à l'initiative des CAUE, la Fédération représente, au plan national, les CAUE et leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, des milieux professionnels et des organismes ayant à connaître des questions d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. Des groupes de travail maintiennent en permanence une réflexion sur le rôle, les tâches, le fonctionnement des CAUE, leurs relations avec les partenaires, leur devenir.

Agissant en partenariat avec les différents ministères en lien avec l'activité des CAUE, la Fédération assure un travail de veille législative sur les différents textes de loi impactant les CAUE dans leurs missions ou leur fonctionnement. Elle diffuse et fait connaître les rôles et les buts des CAUE, et assure leur promotion par l'information et la communication aux plans national et international.

Le 3 janvier 2017, quarante ans jour pour jour après la promulgation de la loi de 1977 sur l'Architecture (*lire p. 36*), les



présidents, directeurs de CAUE et délégués des Unions régionales sont venus nombreux à Paris pour célébrer cet anniversaire. La ministre de la Culture, Audrey Azoulay avait confié à la directrice de l'Architecture, Agnès Vince, le soin de venir témoigner de son attachement aux CAUE en rappelant leur rôle et leur utilité. Cette manifestation a ouvert une année anniversaire au cours de laquelle les CAUE ont communiqué ensemble vers leurs publics. ■

www.fncaue.com



LE RÉSEAU CAUE, c'est

- 1 200 professionnels
- 2 100 administrateurs
- 33 862 communes ont pu avoir accès au service CAUE en 2016,
- Elles représentent 62 487 831 habitants, soit 94 % de la population française.

Les 92 CAUE en France (métropole et outre-mer) se sont constitués en réseau, au plan national et au plan régional, pour enrichir leurs réflexions et leurs pratiques. ■

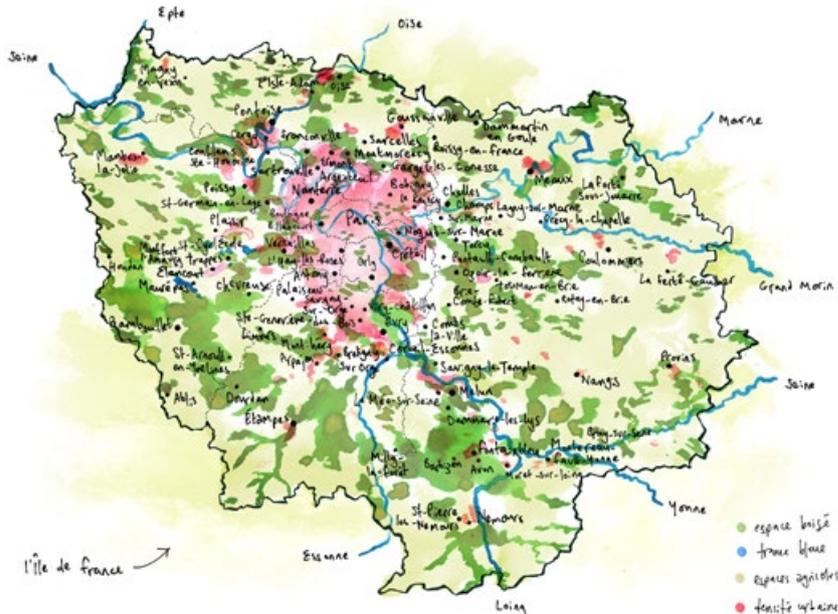
Les CAUE d'Île-de-France, une Union Régionale en pointe

Les CAUE d'Île-de-France sont réunis en Union Régionale. La principale vocation de cette association est d'être le lieu d'échange et d'actions partenariales entre les huit CAUE de la région. Chaque année, les liens se renforcent, ce qui nous a permis, en 2016/2017, de proposer une offre mutualisée de formations à destination plus précisément des élus et des services des collectivités.

L'Union Régionale facilite le dialogue avec la Région Île-de-France et les services attachés à cet échelon territorial, comme la DRAC, mais aussi l'Ordre des Architectes, ou encore le Service Régional de l'Inventaire... avec lesquels plusieurs actions sont menées : Les Architectes et Paysagistes dans les classes, l'Observatoire de la qualité architecturale du logement, Les Enfants du Patrimoine... (voir p.30 à 35)

Les équipes se connaissent bien, les synergies sont de ce fait facilitées. Cette année, cela nous a permis de répondre et d'être lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la FNCAUE, le Ministère de l'Écologie et les régions de France, à partir d'une action initiée en Essonne, concernant la mise en œuvre des Schémas de Cohérence Écologique (voir p.24-25)

Les directeurs se réunissent en moyenne une fois par mois, chaque fois dans le CAUE d'un département différent. L'Union Régionale des CAUE d'Île-de-France est administrée par un Conseil



d'administration réunissant présidents et directeurs, sous la présidence de Philippe Laurent, président du CAUE des Hauts-de-Seine.

LES ● **CAUE**
 D'ÎLE-DE-FRANCE

L'Union Régionale des CAUE d'Île-de-France regroupe les CAUE de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Paris, de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, du Val d'Oise et des Yvelines.

www.caue-idf.fr

Les Unions Régionales des CAUE. De nombreux CAUE sont regroupés en Unions régionales : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre, Grand-Est, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays-de-la-Loire. La mutualisation de compétences et de moyens recherchés à cet échelon régional permet la réalisation d'actions communes, notamment auprès du jeune public. Suite à la loi Notre et les mutations qu'elle engendre (notamment le passage de 22 à 13 régions), les Unions régionales des CAUE se réorganisent, elles aussi. ■

Le CAUE de l'Essonne a été créé en 1979 par le Conseil général dans le cadre de la loi sur l'Architecture, qui affirme l'intérêt public de la qualité du cadre de vie. Le CAUE est investi d'une mission de service public, dans un cadre et un esprit associatifs qui excluent toute maîtrise d'œuvre. La gouvernance du CAUE est définie par des statuts types, approuvés en conseil d'état par décret. Elle rassemble, au sein d'un Conseil d'administration, des représentants de l'État, des collectivités territoriales, des professionnels de l'acte de bâtir et d'aménager, des représentants de la société civile.

Le président est choisi par le Conseil d'administration parmi les représentants des collectivités territoriales. Ce mode de gouvernance fait du CAUE un espace privilégié de dialogue entre les acteurs du territoire. Le mandat des administrateurs est de trois ans, renouvelable.

Le Conseil d'administration est composé de 21 membres et 4 invités permanents, répartis dans 4 collèges que l'on appelle les parties prenantes du CAUE :

1er collège : six représentants des collectivités territoriales désignés par le Conseil départemental

- Thomas Joly, maire de Verrières-le-Buisson, Président du CAUE de l'Essonne (élu le 10 juillet 2015) ;
- Olivier Clodong, conseiller départemental, Vice-Président du CAUE de l'Essonne (élu le 10 juillet 2015) ;
- Jeannick Mounoury, maire des Granges-le-Roi ;
- Nicole Poinot, conseillère départementale déléguée ;
- Stéphane Raffalli, conseiller départemental ;
- Brigitte Vermillet, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Vice-Présidente du CAUE de l'Essonne (élue de 10 juillet 2015).

2e collège : trois représentants de l'État

- Lionel Tarlet, directeur académique des Services de l'Éducation nationale ;
- Catherine Joanny, chef du Service Unité départementale de l'architecture et du patrimoine ;
- Yves Rauch, directeur de la Direction départementale des territoires de l'Essonne ;



3e collège : six personnalités nommées par le Préfet, dont les centres d'intérêt ou les travaux sont liés aux problématiques propres aux CAUE

- Laurent Arnoult, architecte, représentant des Architectes de l'Essonne ;
- Laurent Delage, représentant de la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Essonne ;
- Sandrine Zerbib, directrice de l'Association départementale pour l'Information sur le Logement.
- Valérie Flicoteaux-Melling, architecte, représentante de l'Ordre des Architectes d'Île-de-France ;
- Thierry Laverne, paysagiste, représentant la Fédération française du Paysage ;
- Claude Trescarte, Essonne Nature Environnement ;

4e collège : six membres élus par l'Assemblée générale

- Laurence Bazin, déléguée générale Cinéam ;
- Evelyne Bouzzine, directrice du Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne (CRPVE) ;
- Philippe Brousse, directeur Mission Locale Nord Essonne ;



- Béatrix Goeneutte, directrice de la Maison de Banlieue et de l'Architecture d'Athis-Mons;
- Laurent Hudon, architecte, Secrétaire (élu de 6 novembre 2015);
- Daniela Pennini, architecte, urbaniste, trésorière (élu de 6 novembre 2015).

Un représentant élu par le personnel, siégeant avec voix consultative

- Béatrice Julien-Labruyère, paysagiste conseiller au CAUE de l'Essonne.

Des Invités permanents assistent aussi aux séances :

- Arnaud Longerinas, expert-comptable au CAUE de l'Essonne;
- Pierre Caperaa, commissaire aux comptes du CAUE de l'Essonne;
- Jean-Marc Chailloux, directeur du SOLIHA ;
- Jean-Claude Houssinot, géomètre-expert honoraire, membre d'honneur.

L'ensemble des adhérents compose, avec les membres du Conseil d'administration (CA), l'Assemblée générale du CAUE.

Les adhérents sont représentés au sein du CA par six membres qu'ils élisent tous les trois ans.

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an sur convocation du président. Elle délibère sur le programme d'actions proposé par le CA.

Elle entend le rapport moral et financier qui établit le bilan de l'action du CAUE, vote le budget et approuve les comptes (article 3 des statuts).

Le financement du CAUE provient :

- Depuis le 1er mars 2012, d'une fraction, votée par le Conseil Départemental, de la part départementale de la Taxe d'Aménagement perçue sur les permis de construire et autres autorisations d'urbanisme déposés.
- Des contributions liées à des conventions d'objectifs partenariales, conclues avec des collectivités ou des partenaires publics.
- Des cotisations de ses adhérents.

Le CAUE est administrateur de plusieurs associations : LADIL, CRPVE, MDBA, CINÉAM, TERRE&CITÉ, SOLIHA 91. 

Notre équipe permanente

L'équipe du CAUE de l'Essonne réunit des compétences et des expertises variées – architectes, paysagistes, urbanistes – afin de concilier problématiques environnementales, qualité paysagère, architecturale et urbaine. Elle répond ainsi aux préoccupations des particuliers, des professionnels ou des collectivités qu'elle accompagne.



Béatrice **JULIEN LABRUYERE**,
paysagiste conseiller



Clément **BRIANDET**,
paysagiste conseiller



Evelyne **LUCAS**,
architecte, directrice



Valérie **KAUFFMANN**,
paysagiste et urbaniste,
directrice adjointe



Corinne **SEPTIER**,
assistante administrative



David **POTIN**,
infographiste, webmaster



Enrico d'**AGOSTINO**,
architecte conseiller



Marcela **CONCI**,
architecte conseiller



Marianne **JEANNIN**,
assistante de direction,
comptable



Nolwenn **MARCHAND**,
architecte et paysagiste
conseiller



Charlotte **CAUWER**,
architecte conseiller

L'accueil des stagiaires conforte le CAUE 91 dans sa mission de conseil auprès des collectivités locales, la recherche d'innovation dans les méthodes. Nous faisons tout pour que le stage de ces jeunes étudiants es soit formateur, en leur confiant de vraies missions.

- Lynda MOBAREK. Université d'Angers, Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines (stage du 02/02 au 31/07 2017)
- Marlène LIGONIE. Université Paris Nanterre (stage du 01/02 au 28/07/2017)
- Solène PALENCIANO. Université Paris 1, Panthéon Sorbonne (stage du 18/04 au 14/10/2016)

Venez échanger, travailler, vous former avec nous. Adhérez au CAUE de l'Essonne !

ADHÉRER AU CAUE 91, C'EST :

- **PRENDRE PART** aux décisions et aux orientations de la vie de l'association en devenant membre de notre Assemblée générale.
- **BÉNÉFICIER** d'une réponse prioritaire pour :
 - **être accompagné** dans l'élaboration de votre projet communal ou intercommunal (diagnostic, cahier des charges, documents d'urbanisme...). Dans ce cadre, une convention est établie. L'intervention se situe toujours hors du champ de la maîtrise d'œuvre.
 - **être aidé** dans l'élaboration de votre projet d'habitat (construction, extension, rénovation énergétique...).
 - **être assisté** par un architecte ou un paysagiste aux jurys dans le cadre d'appels d'offres.
 - **être appuyé** dans l'organisation d'actions de sensibilisation à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage (visites, parcours, conférences...).

- **BÉNÉFICIER** d'une information prioritaire pour :

- **être convié gratuitement** aux manifestations organisées par le CAUE (exposition, colloque, forum...).
- **être invité** aux formations, voyages d'études à des tarifs préférentiels.
- **être destinataire** de nos publications (questions de terrain, cahiers d'élaboration, la Gazette du CAUE de l'Essonne, rapport d'activités...).

- **INTÉGRER** le réseau CAUE pour :

- **disposer d'un accès privilégié** à RES'AUÉ, l'espace documentaire des CAUE d'Ile-de-France (recherches documentaires, dossiers thématiques, veille...).
- **participer à la constitution** des Observatoires (des CAUE, de la qualité architecturale Ile-de-France, Essonne Aménagement Exemplaire).

TARIFS	
Particuliers, professionnels indépendants (les étudiants, chômeurs et retraités paient 50 % du tarif, joindre photocopie du justificatif)	
individuel	20,00 €
soutien	150,00 €
bienfaiteur	200,00 €
Sociétés industrielles et commerciales, organismes professionnels, chambres consulaires,	
	350,00 €
Associations, Établissements d'Enseignement	
	50,00 €
Communautés de Communes	
	1 500,00 €
Communautés d'Agglomération	
	3 000,00 €
Communes par habitant	
	0,10 €
Avec une cotisation minimum de	
	200,00 €
Et une cotisation plafond de	
	2 500,00 €

**L'adhésion est valable un an
à compter de la date d'inscription.**

Structure :

Prénom – NOM :

Fonction :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Email :

Adhère au CAUE de l'Essonne pour une durée d'un an et règle la somme de :

(voir les tarifs dans le tableau ci-dessus)

Souhaite une facture

CAUE DE L'ESSONNE :
CRÉDIT COOPÉRATIF Agence EVRY
code banque 42559
code guichet 00024
compte n° : 21026250704 - clé RIB 76

le :
Signature mandataire et cachet

CAUE

DE L'ESSONNE

• CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Maison départementale de l'habitat
1 bd de l'Écoute s'il pleut
91035 Évry cedex

Tél. : 01 60 79 35 44
Fax : 01 60 78 45 81
caue91@caue91.asso.fr

Retrouvez-nous sur
www.caue91.asso.fr

